

MONTREJEAU

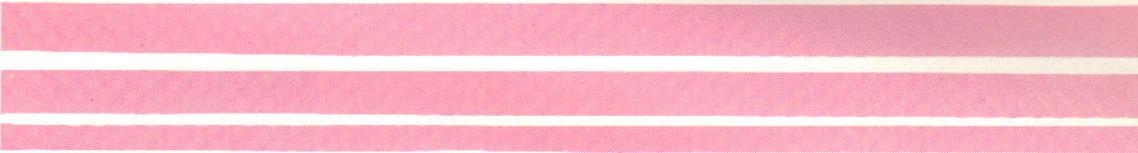
HAUTE-GARONNE - 31210 - 3240 HABITANTS



DÉCEMBRE 87

N° 5

INFORMATIONS



SOMMAIRE

Le Mot du Maire	3
Les permanences à la Mairie	4
Etat Civil	5
Liste des Sociétés Montréjeaulaises et Présidents	6
Extraits des délibérations du Conseil Municipal	7 à 18
Chronique sur l'histoire de Montréjeau	19 et 20
Evolution du produit des 4 taxes locales depuis 1974	21
Les budgets de 1987	22 et 23
L'action sociale	24 à 27
L'information économique	28
L'animation culturelle	29 et 30
L'animation touristique	31 à 34
L'enseignement	35 à 37
L'activité commerciale	38
L'environnement	39 à 41
Une compétition de très haut niveau au club de bridge	41
Montréjeau sur les rails	42
Autoroute, flash de dernière heure	43



LE MOT DU MAIRE



Voici donc venue pour notre équipe municipale, l'heure du bilan pour l'année 1987 et des projets pour l'année 1988.

Une de nos satisfactions sera d'avoir enfin réussi à faire aboutir la construction du Foyer "Mont Royal" pour personnes âgées qui devrait être opérationnel vers le mois de septembre. Vous trouverez de plus amples renseignements à l'intérieur de ce bulletin.

Nous avons poursuivi notre politique d'embellissement de la ville, en particulier, l'aménagement du "Bout de la ville" (parterres fleuris, trottoirs, caniveaux, bordures en basalte, aménagement de l'entrée des maisons avenue de Tarbes).

Notre prochain objectif sera la réfection de la place de la Mairie reliée à la place Valentin Abeille par un pavage identique ainsi que la réfection d'une première tranche de trottoirs dans le cadre de l'opération "Bastides agréées". Il s'agit de l'intégration de notre ville dans un programme sélectif de mise en valeur des espaces publics des bastides de Midi-Pyrénées, mis en place par le Conseil Régional et groupant 85 bastides. Sera également envisagé l'achat de l'hôtel De Lassus, ces opérations entrant parfaitement dans le cadre de l'Année Européenne de l'environnement et de la sauvegarde de l'architecture traditionnelle.

Nous continuerons à jouer la carte touristique : le practice de golf avec ses quatre trous rencontre un vif succès qui déborde largement la ville de Montréjeau et nous pouvons considérer que nous avons maintenant un complexe sportif et de loisirs susceptible de relancer l'activité touristique de notre cité, d'autant plus que nous sommes classés en Unité de Séjour Touristique avec nos voisins et amis de la Neste, du Nistos et de la Barousse. Il est envisagé la création à Montréjeau de la porte de l'UST qui sera un lieu d'informations et de services. Dans le même temps, le département va implanter à Montréjeau un RIS (Réseau d'Information Service).

Toutes ces opérations vont dans le sens voulu par les services de l'Aménagement du Territoire pour le développement des gros bourgs en région rurale. Une enquête menée auprès de toutes les villes de Piémont de la chaîne des Pyrénées, de l'Atlantique à la Méditerranée a fait ressortir que Montréjeau était la ville où le rapport Population-Commerçants était le plus élevé. C'est donc là le tissu économique de notre ville qu'il convient de maintenir et encourager.

Nous ne négligeons pas pour autant les autres activités et avons terminé l'aménagement de la zone artisanale à l'emplacement de l'ancienne ferme Jumeau.

J'espère que l'année 1988 permettra à notre équipe municipale de mener à bien tous ces projets et qu'elle sera favorable à chacun d'entre vous à qui j'adresse mes vœux les plus sincères.

LE MAIRE,

PERMANENCES ASSURÉES TOUS LES MOIS

1 ^{er} LUNDI	de 10 h. à 12 h.	l'Association des Veuves
1 ^{er} et 3 ^{ème} LUNDIS	de 9 h. à 10 h.	C.P.A.M. de Saint-Gaudens
2 ^{ème} et 4 ^{ème} LUNDIS	de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.	M.S.A.
2 ^{ème} et 4 ^{ème} LUNDIS	de 14 h. à 16 h.	Mutuelle du Rempart
Tous les LUNDIS	de 9 h. à 12 h.	l'A.R.I.M.
2 ^{ème} MARDI	à 9 h.	l'A.N.P.E.
2 ^{ème} et 4 ^{ème} MERCREDIS	de 9 h. à 11 h 30	C.I.C.A.S.
4 ^{ème} MERCREDI	de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.	Mutilés du travail et Invalides civils
Tous les MERCREDIS	de 9 h. à 11 h.	C.R.A.M.

Le MAIRE et les ADJOINTS

sont à la disposition des administrés de 10 h. à 12 h.

M. JORDA	le Lundi et le Samedi sur rendez-vous	
M. BONNEFOI	le Mardi	Urbanisme, P.O.S, Centre de Secours
M. CHANFREAU	le Mercredi	Enseignement, Agriculture
M. IZQUIERDO	le Jeudi	Finances, Eclairage Public
M. MAILLOT	le Vendredi	Service des Eaux, Marché, Police Municipale, Cimetière
M. COVA	le Samedi	Tourisme, Artisanat

SUPERMARCHE

TIMY

''Distribution Directe''

FRUITS et LEGUMES - VIANDES

CENTRE VILLE

MONTREJEAU

*Entreprise Générale
du Bâtiment*

J. JORDA

MONTREJEAU

GOURDAN-POLIGNAN

Tél. 61.95.81.74

ÉTAT CIVIL 1987

NAISSANCES

ANTICHAN Jean-Baptiste, 7 Décembre
AUDRAN Sabrina, 12 Février
BAQUE Adeline, 22 Avril
BOYA Stéphanie, 30 Septembre
BRILLAUD Christophe, 12 Octobre
BRUEL Nicolas, Juin
CHABASSIERE Alizée, 11 Août
DANFLOUS Wilfried, 26 Juillet
DAVAREND Julia, 9 Janvier
DAYRENS Isabelle, 8 Décembre
DIAZ Mélodie, 12 Septembre
DOS SANTOS Mathieu, 22 Août
ENCAUSSE Sarah, 21 Mars
ESCAT Aurélie, 26 Juillet

HERNANDO Sabrina, 28 Janvier
KIHAL Smaïn, 10 Avril
MARKIEWICZ Céline, 21 Mai
MIAT Mathieu, 22 Janvier
MORALES Laétitia, 3 Septembre
PINERO Vanessa,
RIBES Thomas, 23 Octobre
RODRIGUEZ Mariavah, 16 Juin
ROUX Julie, 14 Mars
SANCHEZ Vanessa, 3 Octobre
SENECAL Sabrina, 30 Août
TEULE Florent, 11 Septembre
BAROUSSE Céline, 13 Décembre
FLOUS Laétitia, 23 Décembre

MARIAGES

SERVAT Philippe - DOS SANTOS Paule, 24 Janvier
MAZUR Bernard - KWARTA Bozena, 28 Février
RODRIGO Patrice - RADIO Adeline, 4 Avril
LEON-DUFOUR Benoît - DUFRESNE de SAINT-LEON
Sabine, 25 Avril
BALAGUER Juan-Antonio - COVA Chantal, 20 Juin
BELLOUR Messaoud - HABBAS Dalila, 29 Juin
BOURDEL Didier - COURADE Christine, 25 Juillet
DELAGOUTTE Fabrice - FRAIZE Nathalie, 25 Juillet
CAMBRAN Bruno - GUINO Pascale, 1^{er} Août

FLOUS Gérard - DURRIEU Anne-Marie, 22 Août
BESNEHARD Philippe - BETBEZE Geneviève, 22 Août
KONZE Klaus - BOUCHY Anne-Marie, 29 Août
CASCALES Jean-Antoine - FERNANDEZ Carmen,
19 Septembre
LAPEYRE-SOULAS - GAY Geneviève, 24 Octobre
MORALES Jean - BELTRAN Monique, 14 Novembre
DIAZ Jean-Jacques - MARTINEZ Géraldine, 12 Décembre
SAUDUBRAY Jean-Claude, PENARANDA Nathalie,
24 Décembre

DÉCÈS

NICOLLI Achille, 14 Janvier, 70 ans
MARQUES Alphonse, 9 Janvier, 68 ans
MOAR José, 7 Février, 64 ans
DUCASSE Marie Vve RECURT, 10 Février, 86 ans
FERRAN Marie Vve BLEGARRIC, 21 Février, 94 ans
MARC Augustine Vve BAQUE, 27 Février, 92 ans
GABAS Marie Vve CASCARRE, 1^{er} Mars, 89 ans
VILLAVERDE Dolorès ép. MARTINEZ, 8 Mars, 45 ans
CARRERA Marie-Thérèse ép. MARTI-DIAZ, 14 Mars, 67 ans
VIA Pierre, 15 Avril, 59 ans
MALAPLATE Jean-Marie, 5 Mai, 77 ans
BARRAT Edmond, 8 Mai, 75 ans
TROY Marie Vve ROQUES, 12 Mai, 80 ans
BARRERE Robert, 16 Mai, 64 ans
BAQUERIA Julia Vve SANTAFUSTA, 14 Mai, 73 ans
SICART Anne Vve AGGERY, 24 Mai, 87 ans
ZAOUI Mohamed, 25 Mai, 80 ans
POUY Berthe Vve LACOSTE, 28 Mai, 84 ans
TRAPE Louise ép. PEREZ, 18 Juin, 77 ans
BELLOUR Himane, 20 Juin, 6 mois
CHANCE Joséphine, 24 Juin, 89 ans
ROLLET Georges, 1^{er} Juillet, 86 ans

SAVE Marcelle ép. MOULIE, 6 Juillet, 82 ans
JAMBERT Hermine Vve FOURCADE, 12 Juillet, 91 ans
DECAP SYLVIE Vve CAUSSADE, 24 Juillet, 88 ans
CARTHERY René, 28 Juillet, 82 ans
MONTERO Dorotéo, 3 Août, 49 ans
DESPOUY Maria-Louisa ép. SAVARY, 6 Août, 88 ans
FERRE Dominique, 11 Août, 82 ans
BLANCHET Denis, 31 Août, 61 ans
FORGUE Marie Vve BARRERE, 1^{er} Septembre, 82 ans
GAUJARENGUES Simone, 12 Septembre, 74 ans
SORS Louise vve FORGUES, 22 Septembre, 91 ans
THOUVENOT Huguette ép. RIMER, 1^{er} Octobre, 42 ans
GIMENEZ Léon, 9 Octobre, 81 ans
PEYRO Marie, 17 Octobre, 83 ans
JOUVEIL Germaine Vve ARINO, 12 Novembre, 65 ans
FAGES Marie Vve PENENT, 14 Novembre, 85 ans
BARRERE André, 30 Novembre, 76 ans
KIHAL Salah, 7 Décembre, 85 ans
SAINT MARTIN Laure ép. BONZON, 11 Décembre, 62 ans
CARTHERY Bernard, 13 Décembre, 54 ans
LARRAGNAGUE Jean, 25 Décembre, 95 ans

LISTE des SOCIÉTÉS MONTRÉJEAULAISES et PRÉSIDENTS

M. MIQUEL Jean	Comité des Fêtes, 10, rue du Parc	61.95.62.67
M. SALNIKOF	Judo Club Montréjeulais, Gendarmerie Av. de Mazères	61.95.80.17
M. TOULOUZE	Boule Sportive, Gendarmerie av. de Mazères	61.95.80.17
M. DUBOIS	Vélo Club, Les Sallières Ausson	61.95.73.42
M. DUFOR J-B.	U.A.L.P. et A.N.A.C.R., Quartier Montgrand	61.95.80.41
M. GLEYZES	Société de Pêche à la ligne, Perception	61.95.81.53
M. POUSSON Marcel	Tennis Club, 23, rue des Pyrénées	61.95.83.91
M. VILLEMUR Francis	Saint-Hubert Club, 14, rue du Pic du Midi	61.95.83.88
M. SUBERBIELLE Chr	Ball-Trap Club, rue des Fossés	61.95.80.02
M. FIOCCO	A.C.V.G., 8, place Valentin Abeille	61.95.82.79
M. CHEVALLIER Al.	Les Cheveux d'Argent, Avenue de Tarbes	61.95.84.71
M. DELPHIN Jacques	F.N.A.C.A., rue du Mont-Sacon	61.95.84.07
M. ANDRIEU Pierre	A.R.C.A., Ponlat-Taillebourg	61.89.57.56
M. BAUTE-BONNEMAISON	U.S.M., 41, rue Nationale	61.95.81.65
M. BOUCHE François	Troubadours du Mont-Royal, 7, rue des Pyrénées	61.95.64.40
M. DARPHIN	Amicale des Sapeurs Pompiers, avenue de la Bigorre	61.95.80.08
D ^R DOL	Croix Rouge Française	61.95.80.14
M. ROZES	Aiglon Sportif (Basket), 1, rue des Fossés	61.95.61.22
M. PUEYO	Syndicat Initiative, 9, rue du Barry	61.95.37.16
M. ANGLA François	Chiens de Défense, Labroquère	61.88.37.26
M. GARNIER Léon	Légion d'Honneur, Capdeville Ausson	61.95.82.78
M ^{me} CHEVALLIER	Amicale des Donneurs de Sang, Avenue de Tarbes	61.95.84.71
M. RUEFFLI	Foot-Ball Club, Lycée Technique Gourdan-Polignan	61.95.75.55
M. MALLOFRE Vinc.	Jeux d'Echecs, Chemin de Prouzic Valentine	
M. FOURMAUX	Twirling Bâton, 52, rue Nationale	
M. MARTI	Radio Modélisme, Camping Midi-Pyrénées	
MM. GIBERT et LATORRE	Tir à la Cible, 38, rue Saint-Barthélémy	61.95.77.71
M. DELARUE J.L.	Planche à Voile, 6, rue du Pic du Midi	
M ^{me} SENTENAC	Gymnastique Volontaire, rue Jean-Jaurès	61.95.81.13
M. COVA	Association des Artisans du Haut-Comminges, av. du Nord	61.95.84.93
M. ROGER	Association des Commerçants Pilotes, 17, rue du Général Pelleport	
M. PUJOL Louis	Spéléo Club du Mont-Royal, 12, rue de la Neste	61.95.80.49
M ^{me} JORDA	Club de Bridge, Allée de Garonne Gourdan-Polignan	61.95.81.74
M. VISUS René	Boule Amicale Montréjeulaise, 12, rue Montaspect	61.95.85.94
M ^{me} GIBERT Mireil.	Club de Patins à Roulettes, 38, rue Saint-Barthélémy	61.95.77.71
M ^{elle} FONTAN Jacq.	Association Art et Culture, 20, avenue de Saint-Gaudens	61.95.85.06
M. LHEZ Paul	Boule Montréjeulaise, 28, rue du Barry	61.95.62.99
M. AVERSENC J.P.	Karting Club, 30, place Valentin Abeille	61.95.77.96
M. BOURDEL Didier	Les Coureurs du Fond Montréjeulais, 41, rue du Barry	61.95.85.18

Association des Parents d'Elèves du C.E.S.
M^{me} DESBRE Bibliothèque pour tous

Association des Parents des Ecoles Publiques

INTERFLORA

*Une fleur pour
chaque instant de la vie*

Virginie Fleurs

Madame Gris

**Compose pour vous : Mariages - Décoration
Deuils - Coupes - Trophées Sportifs**

15, place Valentin-Abeille 31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.63.50

**LES MUTUELLES
DU MANS**

accidents, incendie, vie, risques divers
crédit automobile et immobilier

Christian CARRERA
Directeur particulier

2, place Lafayette **Tél. 61.95.80.38**
31210 MONTREJEAU

EXTRAITS des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 6 FÉVRIER 1987

AFFAIRE DELAPORTE :

Le Maire informe l'assemblée que l'entreprise DELAPORTE fait l'objet d'un redressement judiciaire et que la mise en place de cette procédure a été publiée sur le journal : "La Libération du Comminges".

L'administrateur judiciaire désigné pour cette affaire est Maître BOURDET de Toulouse, et l'huissier chargé du recouvrement des créances est Maître AUDOUARD de Saint-Gaudens.

Monsieur JORDA informe le Conseil que Maître BOURDET, venu à la Mairie il y a deux ou trois jours, s'est également rendu à l'entreprise de Monsieur DELAPORTE.

L'administrateur doit établir un rapport sur la situation financière de l'entreprise afin de déterminer la viabilité de celle-ci.

Monsieur BONNEFOI lit les contrats de location (pour le bâtiment) et de location-vente (pour le matériel) conclus entre la ville et Monsieur DELAPORTE.

Monsieur SAUDUBRAY : Considérant que Monsieur DELAPORTE qui a bénéficié de conditions exceptionnelles, n'a versé aucune somme à la ville, souhaite que l'intéressé soit convoqué en Mairie et participe à cette réunion.

Monsieur COVA : Indique : Monsieur DELAPORTE a pris un avocat et pense que la commune devra également se faire assister d'un défenseur.

Monsieur SAUDUBRAY : Constate que plusieurs entreprises montréalaises connaissent des difficultés, mais que certaines, comme le "Comptoir Pyrénéen de Bonneterie" n'ont pas été aidées comme l'entreprise DELAPORTE.

Monsieur JORDA : Le "C.P.B." m'avait fait part de ses difficultés, mais notre collectivité, ayant déjà fait de gros efforts pour d'autres entreprises, ne pouvait attribuer une aide à une autre société.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Société "SELEC" a versé une partie de ses loyers de retard.

L'Assemblée Municipale décide de déléguer le Maire, ses Adjoints et Monsieur SAUDUBRAY pour recevoir Monsieur DELAPORTE à la Mairie.

LES TARIFS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX :

Ils sont ensuite déterminés pour l'année 1988.

Le Conseil fixe l'ouverture de la pêche au lac le 14 Février 1987.

CONSTRUCTION D'UN FOYER-LOGEMENTS POUR PERSONNES AGÉES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office Public des H.L.M. ne peut financer actuellement le projet de Foyer-Logements en raison du manque de crédits.

L'autorisation de la "C.R.I.S." va devenir caduque d'ici quelques mois et il est urgent de lancer le projet.

Le Crédit Foncier va pouvoir nous attribuer un financement dès que les prix définitifs et précis de la construction seront connus.

Pour cette raison, l'appel de candidatures a déjà été lancé et les travaux devraient démarrer dès le mois de Juin.

La maîtrise d'ouvrage des travaux du Foyer va être confiée au "Centre Communal d'Action Sociale" qui aura donc une autonomie juridique et financière.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des financements complémentaires à celui de la Caisse des dépôts seront nécessaires, et deux organismes de retraite ont déjà fait connaître leur participation.

Ce programme sera aussi financé par des subventions au taux bonifié des organismes collectant le 1% de l'investissement à la construction des entreprises.

CONSTRUCTION DES GARAGES A LA GENDARMERIE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour la réalisation des garages à la gendarmerie va être lancée.

La liste des entreprises consultées pour la réfection des murs du cimetière va être reprise.

RÉALISATION DE TRAVAUX DIVERS :

Monsieur le Maire énumère certains travaux à réaliser au cours de l'année 1987 sur divers bâtiments.

Un devis de rénovation des installations de la piscine municipale a été établi par l'entreprise des "Ateliers de la Plaine".

Le Conseil Municipal décide de contacter d'autres entreprises pour l'établissement d'un devis.

DEVIS DE DÉRATISATION :

L'Assemblée décide de consulter plusieurs entreprises pour l'opération de dératisation.

RESTAURATION D'ŒUVRE D'ART A L'ÉGLISE :

Monsieur le Maire présente également la proposition de restauration d'un tableau situé à l'Eglise. L'Assemblée décide de surseoir à cette opération tant que l'on ne connaît pas la valeur du tableau.

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DES ABATTOIRS :

Un devis concernant la réfection de la toiture des anciens abattoirs a été établi pour un montant de 130 000,00 F. environ. L'Assemblée, sur proposition de Monsieur POUJOL, décide de demander auparavant un devis à une autre entreprise.

DOSSIER TECHNIQUE AU CLASSEMENT DU LAC DE MONTRÉJEU EN ENCLOS PISCICOLE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet "HYDRO-M" a réalisé, à la demande de la Municipalité, un dossier technique destiné à faire classer le lac de Montréjeu en enclos piscicole.

Ce dossier a été transmis à la Direction Départementale de l'Agriculture.

ACQUISITION D'UN TALUS DE TERRE PAR LA S.N.C.F. DANS LA ZONE DE LOISIRS DU PLAN D'EAU :

Monsieur le Maire donne connaissance d'une correspondance de la S.N.C.F. concernant la cession par la ville de Montréjeu du talus de terre édifié au plan d'eau le long de la voie du Chemin de Fer.

La cession devrait être réalisée pour le franc symbolique mais la commune devra prendre en charge les frais d'arpentage et de cession et réaliser également une clôture à 3,50 m du rail.

L'Assemblée Municipale décide de demander des précisions sur la prise en charge de cette clôture et désigne Monsieur COVA pour régler cette affaire.

CRÉATION D'UNE VOCATION TRANSPORTS SCOLAIRE AU SIVOM :

Monsieur JORDA informe le Conseil Municipal qu'un modèle de délibération a été transmis par le Président du SIVOM afin que notre Assemblée Municipale décide d'accepter la création d'une vocation "transport scolaire" au sein du SIVOM.

L'Assemblée est défavorable à ce projet car elle estime qu'une telle création porte atteinte à des entreprises existantes qui favorisent l'économie et ces dernières ne peuvent subir une concurrence déloyale.

DEVIS DE REMISE EN ÉTAT DU BULLDOZER :

Monsieur le Maire présente un devis de réparation du bulldozer utilisé par les services municipaux.

Ce devis s'élève à la somme de 72 851,00 F.

Le Conseil Municipal est favorable à la réparation du matériel.

LETTE DE MADAME BLANCHARD :

Monsieur le Maire lit la lettre de Madame Blanchard concernant un chenil qu'elle désire réaliser dans notre ville.

Madame BLANCHARD s'étonne que notre commune ne l'aide pas à réaliser son projet car depuis de nombreuses années, elle accueille des chiens errants sans véritable structure d'accueil.

Le Conseil Municipal décide de prendre de nouveaux contacts avec Madame BLANCHARD et charge Monsieur VERGNES de cette affaire.

PROJET DE SCULPTURE A L'ÉCOLE MATERNELLE :

Monsieur JORDA expose au Conseil Municipal que Monsieur De La DEVEZE propose de réaliser pour l'école maternelle une sculpture pour un prix de 4 000,00 F. environ.

Le Conseil Municipal estime le projet présenté et donne son accord.

APPROBATION DU P.O.S. DE LA COMMUNE :

Monsieur BONNEFOI expose à l'Assemblée Municipale le Plan d'Occupation des Sols préalablement soumis à l'enquête publique et dont l'approbation doit être prononcée en Conseil Municipal.

Accord du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur JORDA informe le Conseil Municipal que la commune de Saint-Gaudens remettant en cause le projet de déviation de sa ville, notre commune pourrait être déviée avant Saint-Gaudens.

PROBLÈMES DE CIRCULATION RUE NATIONALE ET AVENUE DE LUCHON :

A notre demande, les Services de l'Équipement ont examiné les problèmes de circulation rue Nationale et avenue de Luchon.

Monsieur BONNEFOI rend compte au Conseil Municipal des entrevues avec ces services.

Des aménagements ont été proposés pour rendre plus visible le panneau STOP, rue Nationale.

En ce qui concerne l'avenue de Luchon, des panneaux spéciaux seront posés pour ralentir la vitesse des véhicules descendant de Montréjeau vers le Pont de la Garonne, afin de remédier aux accidents fréquents se produisant près de la pâtisserie de Monsieur GALAN.

**MICHEL
VALVERDE**

**F.
CASALES**

14, rue du Barry
31210 MONTRÉJEAU

6, route de Huos
31210 GOURDAN-POLIGNAN

Tél. 61.95.85.05 & 61.95.86.01

Electrification
Générale
Chauffage électrique
Climatisation



AGILES, votre partenaire départemental pour le 1 % Logement, fait plus sur MONTRÉJEAU:

- en offrant aux salariés des logements locatifs HLM,
- en finançant des programmes de construction et de rénovation.

Pour en savoir plus, contactez Madame JAOUEN
au 61.23.30.66

AGILES

44 allée de Barcelone - 31000 Toulouse - Tél. 61 23 30 66
AGILES est membre de l'URCIL

PAPETERIE

TABAC

LIBRAIRIE

MAISON

DE LA PRESSE

ARTICLES CADEAUX
LOTO NATIONAL

21, rue Pelleport

31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.83.42

Pour vos assurances consulter

Louis VINGES

Agent Général du **Groupe DROUOT**

**4, Rue des Pyrénées
31210 MONTREJEAU**

Tél. 61.95.84.01

“Tarif spécial bon conducteur”

Monsieur le Maire indique que la convocation urgente du Conseil résulte de la mise en règlement judiciaire de la société DELAPORTE.

Il fait part aux membres du Conseil des termes de la lettre accompagnée du compte-rendu des débats de l'Assemblée Municipale du 6 Février 1987, qu'il a adressée le 13 Février 1987 à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Saint-Gaudens et qui porte sur :

- le contrat initial de location-vente de l'immeuble payable en 15 ans.
- le remplacement de cet engagement initial par une location simple, aucun versement, au titre du 1^{er} contrat n'ayant été effectué.
- la vente du matériel, propriété de la ville, remboursable par annuités échelonnées sur 5 ans, la première étant différée de 2 ans.
- la garantie, donnée par la ville, de la valeur du stock existant afin que l'entreprise, bénéficiant de facilités exceptionnelles de démarrage, puisse rapidement créer la vingtaine d'emplois annoncés.
- le fait que la ville a couvert en 1985 le coût de la prime d'assurance afférente à l'usine et qu'il a été nécessaire d'intervenir auprès du chef d'entreprise pour la couverture des mêmes risques en 1986.
- le fait que la ville a été amenée à faire constater par huissier la disparition de machines, propriété de la commune.

Il signale que devant la situation créée par cette mise en règlement judiciaire, il a, conformément à la volonté unanime du Conseil en nature d'emploi, pris des contacts avec un repreneur potentiel, enfant du pays, honorablement connu pour ses qualités de Chef d'Entreprise, ses capacités de technicien du bois dont le sérieux et la compétence sont connus de tous et que c'est à nouveau à l'unanimité qu'il est demandé :

- d'une part, de notifier au responsable de la société qu'il n'a plus la confiance des élus.
- et d'autre part, de prendre toutes dispositions pour faciliter la venue d'un entrepreneur, et le maintien de l'activité, si possible sans interruption, ou que celle-ci soit, dans tous les cas, la plus courte possible.

"A la suite de cette réunion, j'ai convoqué Monsieur DELAPORTE, en présence des Maires-Adjoints et d'un Conseiller de l'opposition, je lui ai rendu compte de la position du Conseil Municipal".

Le Conseil donne pouvoir au Maire pour porter plainte à l'encontre de Monsieur DELAPORTE et confier la défense des intérêts de la commune à un avocat.

CARS MACIAS
— MONTRÉJEAU - TOURISME —



**Groupes - Sociétés...
pour vos déplacements !
PARTICULIERS...
pour vos excursions,
vos voyages !
TAXIS
AMBULANCES + V.S.L**

Siège : 12 bis, Av. Bigorre **MONTRÉJEAU** Bureau : 6, place Lafayette
Tél. 61.95.81.23 Tél. 61.95.85.74

Un PRODUIT de QUALITE

LE SURGELE

*Viandes - Abats - Poissons - Gibier
Plats cuisinés - Légumes*

Crème glacée MOTTA

Produits frais YOPLAIT

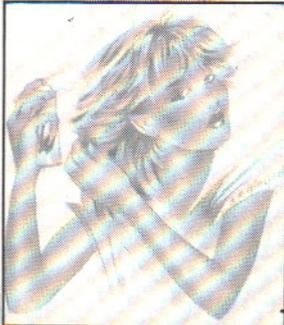
Tous produits laitiers

Société LAFARGUE

MONTRÉJEAU - Tél. 61.95.80.94

Le plus important

Entrepôt frigorifique régional



**Coiffure
Elle'm**

Liliane VALVERDE

Soins des cheveux - Phytothérapie

**14, rue du Barry 31210 MONTRÉJEAU
Tél. 61.95.80.76**

CAFE - TABAC

du

COMMERCE

1, place de Verdun

31210 MONTRÉJEAU

Tél. 61.95.81.55

Le Budget de la commune établi par la Commission des Finances a été voté à la majorité des membres présents.

La section de fonctionnement s'élève, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 8 938 966,00 F. La section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, s'élève à la somme de 3 323 936,00 F. et le prélèvement sur la section de fonctionnement pour financer les programmes d'investissement est d'un montant de 550 501,00 F.

Le Conseil Municipal a également voté les taxes locales (taxe d'habitation, taxe sur les propriétés bâties, taxe professionnelle), et décide une augmentation du produit de ces quatre taxes de 6%.

L'Assemblée Municipale a examiné, au cours de cette réunion, les attributions de subventions aux diverses sociétés de la ville et a reconduit pour l'année 1987, les mêmes crédits que l'an passé, soit une masse globale de 344 000,00 F.

La taxe sur les ordures ménagères s'élèvera à 230 000,00 F. et est en augmentation sensible par rapport à l'an passé car la commune doit faire traiter les ordures à la décharge de Clarac et le coût demandé par le SIVOM de Clarac pour le traitement est de 60 000,00 F. environ.

Les principaux programmes d'investissement retenus par l'assemblée municipale ont été les suivants : réalisation d'un practice de golf, achat de divers matériel, achat d'un fourgon mortuaire, programme de rénovation de bâtiments communaux, réparation d'un bulldozer. Certains programmes, comme l'aménagement de la place Bertrand-Larade, ont bénéficié d'inscriptions de crédits complémentaires.

Le Conseil Municipal a également voté les nouveaux tarifs de l'eau et de l'assainissement :

2,90 F. le m³ jusqu'à 200 m³,

2,40 F. le m³ de 200 à 400 m³,

1,90 F. le m³ au-delà de 400 m³

Redevance trimestrielle d'abonnement : 41 F.

Redevance d'assainissement : 0,65 F. le m³.

D'autres questions ont été abordées, notamment le programme de curage du ruisseau "Le Lavet" dont le coût pour la commune de Montréjeau s'élève à 30 000,00 F., avec une subvention de 21 000,00 F. Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur ce projet.

L'assemblée a également décidé de louer un logement situé au centre de secours, puisque deux appartements restaient vacants et n'étaient pas demandés par le Corps des Sapeurs Pompiers de Montréjeau.

Dans le domaine de l'urbanisme, le Conseil Municipal n'a pu répondre favorablement à une demande d'une administrée sollicitant une cession de terrain public afin d'éviter le stationnement de poids-lourds devant son domicile. L'Assemblée a donc décidé d'aménager la place existante pour supprimer les désagréments occasionnés par les véhicules.

Il a fallu ensuite se prononcer sur l'avis favorable ou non à donner à l'implantation d'une grande surface, place Bertrand-Larade. Le sujet a été longuement débattu, les arguments pour ou contre développés. La mise en place de cette grande surface pouvait drainer du monde vers Montréjeau, permettre la création de quelques emplois, être une source de revenus pour la commune. Mais d'un autre côté, elle représentait une grave menace pour les commerçants locaux sans apporter grand chose aux consommateurs qui disposent déjà de trois grandes surfaces.

D'autre part, Montréjeau a une activité essentiellement commerciale ; les commerçants ont consenti de grands efforts pour moderniser leur magasin, contribuant par là à l'embellissement de notre ville et participant activement, plusieurs fois par an, à l'animation de la cité, constituée par la juxtaposition de ces petits commerces qui en font le principal attrait.

Pour toutes ces raisons et après une longue délibération, les conseillers municipaux présents ont voté à l'unanimité contre ce projet, un conseiller, par civisme, n'a pas participé au vote.

L'Assemblée a pris connaissance de la lettre du Président du Club de Football sollicitant l'installation d'une salle près des tribunes, et a décidé en raison de la réception tardive de cette correspondance, d'examiner à nouveau le projet lors du vote du budget supplémentaire 1987.

Un projet d'installation de panneaux lumineux est examiné également au cours de cette réunion, et l'assemblée décide de transmettre le dossier pour examen à la commission compétente.

La commune n'a pu acheter, lors de la procédure d'adjudication, la maison située place Bertrand-Larade, et décide d'acquérir cette construction par voie d'expropriation puisque le but de l'opération est d'améliorer la circulation.

DEMANDE DE TRAVAUX D'URBANISATION :

Monsieur le Maire Expose : les services de l'Equipement nous ont adressé une lettre nous informant que notre collectivité devait décider de la réalisation ou de la non-réalisation de travaux d'urbanisation dans la commune.

Il est souhaitable qu'une réunion d'information soit faite avec l'Equipement afin que notre ville obtienne des informations complémentaires sur les opérations entrant dans la catégorie "Travaux d'Urbanisation".

Accord du Conseil Municipal.

REPRISE DE L'USINE DELAPORTE (Ancien FRANCE INDUSTRIES) :

Monsieur JORDA lit la lettre adressée par Monsieur DESPOUY le 16 Mai 1987 concernant la reprise des locaux et matériels de l'ancienne entreprise DELAPORTE.

Il s'avère que Monsieur DESPOUY ne serait pas intéressé par les bâtiments situés à l'entrée sur l'aile droite.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur DESPOUY souhaite racheter le matériel dont la commune est propriétaire pour une somme de 200 000,00 F. et est disposé à payer une location de 4 000,00 F. pour le bâtiment.

Monsieur COVA : souhaite que l'on soit vigilant afin que le patrimoine communal ne soit pas dilapidé.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de rachat de matériel pour la somme de 200 000,00 F.

Monsieur BONNEFOI : suggère que l'on demande à Monsieur DESPOUY d'acquitter un loyer pour le bâtiment sur une base de 5 000,00 F. mensuelle et lui laisser gratuitement l'utilisation du bâtiment au cours du 2^{ème} semestre 1987.

Monsieur JORDA : informe l'Assemblée Municipale de l'envoi d'un chèque de 18 000,00 F. par Maître AUDOUARD représentant trois mois de loyer, de l'usine.

Monsieur COVA : estime que Monsieur DESPOUY serait à même de mieux contrôler la cession de l'outillage de Monsieur DELAPORTE.

Le Conseil Municipal se déclare étonné que Monsieur DELAPORTE puisse pénétrer dans l'entreprise avec l'accord de Maître AUDOUARD, et décide d'adresser une lettre à l'Huissier pour l'informer de sa position.

SIGNATURE DE CONTRAT AVEC L'ARIM :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le nouveau contrat d'assistance technique établi par l'ARIM et précise que Mademoiselle PASSEMEN, architecte, doit lui communiquer l'échantillon souhaité pour la réfection de la façade à "l'Hôtel du Parc".

Le Conseil Municipal est favorable à la signature du contrat avec l'ARIM.

RÉNOVATION DES LOGEMENTS DE LA CITÉ LANDEFREDE :

Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée Municipale qu'une aide financière sera accordée à la commune pour la rénovation des logements de la cité LANDEFREDE. Monsieur IZQUIERDO a reçu mandat pour s'occuper de ce dossier avec l'ARIM.

DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE ANTENNE LOCALE RADIO-COMMINGES :

Monsieur BONNEFOI présente la lettre adressée par Radio-Comminges visant à l'installation d'une antenne locale dans la commune.

L'Assemblée décide de traiter ce dossier en commission et de prévoir une réunion avec les responsables de Radio-Comminges.

EXONÉRATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE POUR LA REPRISE D'ÉTABLISSEMENTS EN DIFFICULTÉ :

Monsieur le Maire lit la correspondance de la société SELEC sollicitant une exonération de la taxe professionnelle depuis la reprise de l'entreprise "LEC".

Le Conseil Municipal décide de surseoir à la demande d'exonération présentée par la société jusqu'à de plus amples informations au sujet des engagements de la SELEC vis à vis de la commune.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX ÉLECTIONS PRUDHOMMALES :

Monsieur le Maire expose : le Conseil Municipal doit désigner deux employeurs et deux salariés comme membres de la commission mise en place à l'occasion du renouvellement des Conseils de Prud'Hommes le 9 Décembre 1987 : sont désignés :

Employeurs : Monsieur COVA - Monsieur BALAT.

Salariés : Monsieur BEYRET - Monsieur ORLIAC.

CRÉATION D'UNE VOIE DE LIAISON ENTRE LA PLACE BERTRAND-LARADE ET L'AVENUE DU NORD EN SUIVANT LE RUISSEAU LE PÉCOUP :

Monsieur le Maire expose : Monsieur le Sous-Préfet demande l'avis du Conseil Municipal après l'enquête publique réalisée sur ce projet de création de voie sur le Pécoup.

Le Conseil Municipal décide de maintenir sa position et pense que la cession gratuite des terrains de la part des riverains est justifiée.

ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN DÉPARTEMENTAL 8 A :

Monsieur le Maire fait état de l'enquête publique réalisée à l'initiative du Département en vue de l'élargissement du Chemin Départemental 8 A. (Quartier Le Bourguet).

Le Conseil Municipal est favorable à ce projet.

INSTALLATION D'UNE PISCICULTURE A MAZÈRES DE NESTE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une pisciculture doit être créée à Mazères-de-Neste et que les communes environnantes sont consultées pour avis.

Le Conseil Municipal est favorable à cette installation.

CRÉATION D'UNE RÉGIE MUNICIPALE DE GOLF :

Le Conseil Municipal est informé de la nécessaire création d'une régie pour l'encaissement des recettes concernant le Golf.

Le Conseil Municipal accepte la création de cette régie pour la vente des tickets aux joueurs.

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AU SYNDICAT D'INITIATIVE :

Le coût supplémentaire des travaux sera inscrit au budget supplémentaire pour une somme de 46 579,00 F.

DEMANDE DES ANCIENS COMBATTANTS :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de ce que l'association des Anciens Combattants désire qu'une plaque commémorant l'appel du 18 Juin 1940 soit posée dans notre commune.

Avis favorable du Conseil Municipal.

DEMANDE DE TRAVAUX A LA PERCEPTION :

Monsieur le Maire lit la lettre de Monsieur GLEYZES, Percepteur, sollicitant certains travaux de calfeutrement et d'aménagement de combles.

Monsieur COVA est chargé du dossier.

CONSTRUCTION DE GARAGE A LA GENDARMERIE : RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'entreprise BARTHE d'Ausson a été déclarée adjudicataire des travaux concernant les garages de la gendarmerie pour un montant de 182 181,46 F. (T.T.C.)

ACTUALISATION DE L'INDEMNITÉ ATTRIBUÉE AU CONTRÔLEUR DES IMPÔTS :

Monsieur JORDA expose : les Services des Impôts nous demandent si l'indemnité versée au contrôleur des impôts assurant une permanence à la Mairie est maintenue à 500 F.

Le Conseil Municipal décide de majorer cette indemnité qui s'élèvera désormais à 700 F.

CONCOURS DE L'AIDE TECHNIQUE DES SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT AUX COMMUNES :

Monsieur le Maire expose la circulaire adressée aux communes, leur demandant une participation financière pour le concours technique aux collectivités pour l'Équipement.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PAR "LA BOULE MONTRÉJEAULAISE" :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Boule Montréjeaulaise avait sollicité de la commune une subvention exceptionnelle de 4 000,00 F.

La lettre avait été remise au Président de la Commission des Sports qui n'a pu la transmettre en temps utile, ainsi, le budget 1987 ne comportait pas d'inscription pour le club précité.

Cette subvention pourra être programmée sur le Budget Supplémentaire 1987.

ANNULATION DE REDEVANCE D'EAU :

Des remises de créances sont accordées à des contribuables défaillants suivant détails nominatifs exposés par Monsieur MAILLOT.

"UNITÉS DE SÉJOUR TOURISTIQUE" :

Le Conseil, après audition des indications présentées par Monsieur le Maire, donne son accord en vue de l'adhésion de notre commune à l'Unité de Séjour Touristique NESTE-NISTOS, qui deviendra U.S.T. du NISTOS-BAROUSSE-COMMINGES.

Le Conseil, au cours de sa réunion, a approuvé par 16 votes favorables, le Compte Administratif de la commune afférent à l'année 1986 ; le reliquat disponible à la clôture s'élève à 1 994 001,00 F.

Le Budget Supplémentaire de Fonctionnement pour 1987 est également approuvé par 15 voix favorables, pour un montant de 2 089 017,00 F.

Il est relevé que le poste "Subventions aux Associations" atteint un niveau très élevé. Il conviendra pour l'année 1988 d'être vigilant dans les futures attributions qui devront tenir compte de certains critères à déterminer.

Le Budget Supplémentaire d'Investissement pour 1987 est approuvé par 15 voix, pour un montant de 15 360 882,00 F. Il comprend 15 200 659,00 F. d'opérations restant à réaliser, programmées sur les années antérieures.

Les projets nouveaux d'un montant total de 160 223,00 F. concernent en particulier :

- des frais d'études confiées à l'ARIM pour la rénovation immobilière,
- l'achat de l'immeuble ANCELY en vue de permettre, après sa démolition, une amélioration de la circulation à l'angle de la place Bertrand-Larade et de la rue Bertrand-Larade,
- solde sur coût de travaux : murs du cimetière et grande halle,
- exécution d'un panneau publicitaire pour incitation touristique.

La couverture financière est prévue en recette par subvention et prélèvement sur les recettes de fonctionnement.

Le Compte Administratif du Service de l'Eau et Assainissement de l'année 1986 est approuvé à l'unanimité ; il fait apparaître un déficit de fonctionnement de 118 340,00 F. ; des mesures indispensables à la résorption de cette situation sont en cours d'études ; elles feront l'objet d'une décision à prendre dans le plus court délai possible par le Conseil.

Le Budget Supplémentaire 1987 de ce service est approuvé par 18 votes favorables.

Des dispositions réglementaires accordent un droit de préemption aux collectivités locales. Notre commune, dont le plan d'occupation des sols est approuvé, est donc en droit de bénéficier de cette mesure pour ce qui intéresse les zones classées U et NA. Le Conseil est favorable, à l'unanimité, pour l'application de ce droit dans les zones indiquées.

Il apparaît que le sol du gymnase municipal atteint un degré d'usure qui ne permet plus une pratique optimale de certains sports.

Le Conseil décide de faire examiner le revêtement par une entreprise spécialisée ; ce problème sera étudié, en vue de la solution à donner, dès réception des conclusions de ce spécialiste.

Le Conseil fixe le montant mensuel de location des garages, construits récemment et mis à la disposition personnelle des gendarmes.

Après examen des coûts proposés, le Conseil décide de ne pas retenir l'offre présentée par une entreprise spécialisée dans le balayage nocturne des localités urbaines.

Ets GARROS sa

Concessionnaire
RENAULT AGRICULTURE

31800 SAINT-GAUDENS

Tél. 61.89.42.42



J. MAILLIERE

**MONTREJEAU
OPTIQUE**

LENTILLES CORNEENNES

Agréé Sécurité Sociale et Mutuelles pour tous les départements

**12, Rue du Barry - 31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.66.32**

SERVICE DE L'EAU :

Le Conseil, ainsi qu'il était convenu lors de sa réunion précédente, s'est penché sur la solution à trouver en vue de pallier la situation actuelle de la Régie du Service de l'eau et assainissement.

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'éventualité d'un affermage a été longuement discuté en Commission et que nous sommes seulement aujourd'hui en possession d'une proposition du Syndicat des Eaux de la Barousse visant à l'intégration de notre commune dans le réseau de distribution du Syndicat. Monsieur JORDA précise que les éléments d'information relatifs au tarif de l'eau étaient déjà connus puisque diffusés aux communes en Décembre 1986 après réunion du Conseil Syndical, pour application au 1^{er} Janvier 1987. Nous disposons par ailleurs, en vue d'une éventuelle prise en charge du Service de l'eau et de l'assainissement, des propositions présentées par la Société Lyonnaise des eaux et la Compagnie Générale des Eaux.

Messieurs MAILLOT et IZQUIERDO après avoir en préambule exposé les motifs de cette affaire, rappellent au Conseil les déficits du Service au cours des dernières années et en indiquent les causes :

- prix d'achat de l'eau au Syndicat à un coût estimé trop élevé pour une fourniture "en gros", par rapport au prix appliqué aux communes au titre des "branchements municipaux".
- perte quantitative entre le volume d'eau achetée au Syndicat et le volume d'eau vendue aux abonnés.
- coût des charges de personnel affecté à la gestion du service.
- participation de la commune aux charges d'Emprunt du Syndicat pour les frais d'ossature du réseau syndical.

Ils présentent les propositions de prix pour la fourniture de l'eau des deux sociétés ainsi que celles du Syndicat et rappelle qu'un mémoire avait été dressé en 1985 au sujet des prix appliqués par le Syndicat à la ville de Montréjeau où il apparaissait que les tarifs pratiqués désavantageaient notre ville. Aucune suite n'a été donnée à cette démarche.

Au cours de l'examen de certains articles du contrat relatifs aux travaux, Monsieur POUSSON déclare qu'il a sous son mandat effectué des travaux importants sur le réseau de l'eau et que les réfections importantes du réseau de distribution ainsi que les extensions ne sont pas prises en charge par les deux sociétés (C.G.E. et Lyonnaise des Eaux), alors que la lettre adressée à Monsieur le Maire par le Président du Syndicat des Eaux et reçue à ce jour, précise que les extensions de réseau et les grosses réparations seraient prises en charge par le Syndicat si la ville de Montréjeau concède son service de distribution.

Monsieur JORDA informe le Conseil que, contrairement aux affirmations de Monsieur POUSSON, ce dernier n'a pas effectué un centime d'investissement en douze ans de mandat de Maire et il présente à l'appui de ses dires le budget d'investissement du service des eaux. Par contre, depuis 1984, le montant des investissements du Service des Eaux s'élève à 1 382 141 Francs.

Pour Monsieur le Maire, les conditions générales d'adhésion au Syndicat sont connues depuis fort longtemps et celui-ci a toujours placé la commune de Montréjeau dans une situation défavorable comparative-ment aux autres abonnés.

Monsieur MAILLOT relève que la proposition du Syndicat ne prend pas en compte le réseau d'assainissement et que la tarification décidée pénalise les petits consommateurs (50% en moyenne pour des consommations de l'ordre de 20 à 150 m³).

Après diverses interventions de Messieurs MAILLOT, BONNEFOI, POUSSON, COVA, SAUDUBRAY, Monsieur le Maire définit la démarche éventuelle suivante : le Conseil peut décider de tenir une autre réunion et l'on peut, dans cette attente, demander aux sociétés de prévoir dans le contrat des mesures visant à limiter leur augmentation du prix de l'eau par référence au prix d'achat de l'eau au Syndicat, par exemple.

Le Conseil décide d'examiner cette affaire lors d'une prochaine réunion.

AIDE A L'INDUSTRIE :

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le Directeur du Comptoir Pyrénéen de Bonneterie avait fait part au Conseil de son désir de voir la commune acheter son immeuble industriel et que, lors de sa réunion du 25 Septembre 1987, l'Assemblée Municipale avait décidé d'étudier la garantie des échéances auprès d'une banque, à certains moments de l'année, lors de l'achat de matières premières. Il signale qu'un "audit" sur cette entreprise a été demandé au Conseil Régional et qu'il apparaissait, selon les conclusions de l'expert chargé de cet examen, que celle-ci pouvait espérer sous certaines conditions, un redressement financier. Il indique également qu'à l'issue d'une réunion tenue à la Sous-Préfecture, entre divers organismes et des représentants du Département et de la Région, seule la commune pouvait apporter un soutien financier au Comptoir Pyrénéen de Bonneterie.

Après que Monsieur SAUDUBRAY ait mentionné que la Commission des Finances, après examen d'un dossier présenté par le C.P.B., avait admis à l'unanimité le principe d'une aide à cette entreprise, Monsieur JORDA propose au Conseil "de lui apporter la garantie de la ville, sur une période limitée à un an, par exemple".

Les conseillers présents, moins une abstention, décident d'apporter, à concurrence de 250 000,00 F., la caution de la ville, pour une durée d'un an.

DEMANDE DE SUBVENTION PRÉSENTÉE PAR LA CROIX ROUGE :

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention émanant de la section locale de la Croix Rouge, relative à l'agencement pour un coût estimé à 43 300,00 F., d'un véhicule "Soins aux Blessés" récemment acquis.

Le Conseil donne son accord sur le principe d'une attribution de subvention et décide d'en fixer le montant dès qu'il aura eu connaissance des aides sollicitées auprès de divers organismes.

RÈGLEMENTATION DE LA PUBLICITÉ DANS LA COMMUNE :

La diffusion de la publicité, par voie d'affichage notamment, est, en application de nouvelles dispositions réglementaires, subordonnée à l'examen d'une commission désignée à cet effet. Un groupe de travail est constitué en vue de la mise en place de cette commission.

ACHAT DE FONCIER BÂTI :

Monsieur le Maire, après avoir explicité l'intérêt que présenteraient certaines acquisitions d'immeubles, en dresse l'inventaire qui comprend :

- immeuble BONPIERRE, rue de l'Égalité,
- immeuble GIMENEZ, rue des Pyrénées,
- immeuble CARTHERY Gilbert, rue des Girondins,
- ancien immeuble PUJAU, Impasse de l'Église,
- immeuble FERRE, rue Pascal.

Le Conseil habilite Monsieur le Maire à prendre les contacts avec les divers propriétaires afin d'obtenir leur accord sur la vente de leur immeuble.

RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS :

Monsieur BONNEFOI informe le Conseil qu'une révision du P.O.S. est demandée pour les motifs suivants :

D'une part, il est apparu au cours des travaux réalisés sur l'Avenue de Tarbes, au début de l'été 1987, des embouteillages importants et rapides au niveau de la ville, dès que cette voie était encombrée. Il serait donc opportun de remettre, sur le P.O.S., le projet de création d'une voie à proximité du cimetière, permettant ainsi une amélioration du trafic routier. Cette voie nouvelle n'a pas été reprise au P.O.S. actuel en raison de la voie expresse qui devait être réalisés et qui semble abandonnée pour la réalisation d'une autoroute.

D'autre part, lors de la procédure de la révision du P.O.S., le Conseil se prononce pour l'implantation de constructions limitées à 600 m² dans la zone UB.

Monsieur BONNEFOI souhaite que les membres de la Commission du P.O.S. réfléchissent à toutes autres modifications possibles et se penchent plus particulièrement sur la création d'espaces publics dans différents points de la commune.

SIGNATURE DE CONTRAT PAR LES VITRAGES ISOLANTS PYRÉNÉENS :

Monsieur BONNEFOI avise le Conseil qu'une lettre a été adressée au gérant de la société Vitrages Isolants Pyrénéens lui signifiant son expulsion si le contrat de location présenté par la ville n'était pas signé dans les prochains jours ; il donne lecture de cette correspondance envoyée par Monsieur CLÉMENT, Conseiller Juridique.

CESSION D'UN TERRAIN AUX SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT :

Monsieur le Maire indique qu'un terrain pourrait être cédé par la ville, dans la zone artisanale afin d'offrir à la Direction de l'Équipement la possibilité d'édifier un bâtiment plus moderne que celui qui abrite actuellement leurs services. Ce terrain pourrait être cédé gratuitement aux Services de l'Équipement qui pourraient créer une antenne technique.

AFFAIRE S.A. DELAPORTE :

Monsieur le Maire informe le Conseil de ce que le Tribunal de Saint-Gaudens a débouté la ville de la plainte pour détournement de gage déposée contre l'entrepreneur. Le Conseil décide d'introduire une nouvelle instance pour vol de matériel.

DEMANDE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ÎLOT COUSSE :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à la suite d'une réunion en Mairie avec l'ARIM, plusieurs projets d'aménagement de l'îlot COUSSE ont été examinés mais que l'exécution nécessite l'acquisition préalable de certaines parcelles.

Le Conseil est favorable à la demande de Déclaration d'Utilité Publique.

ATTRIBUTION DE PRET PALLULOS POUR LES IMMEUBLES DE LA CITÉ DE LANDEFRÈDE :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des Conseillers qu'un prêt de type PALLULOS nous a été accordé pour un montant de 140 000 F. pour la rénovation de 10 logements de la Cité Landefrède sous réserve que la commune s'engage à ne pas dépasser un certain prix plafond au mètre carré pour la fixation des loyers des logements.

Le Conseil donne son accord.

ADHÉSION DE LA COMMUNE A L'UNEDIC DANS LE CADRE DE L'ASSURANCE CHOMAGE :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la ville peut adhérer à l'UNEDIC en vue d'une affiliation de ses agents non titulaires. Le Conseil est favorable à l'adhésion de la Commune à cet organisme.

SÉANCE du 16 DÉCEMBRE 1987

SERVICE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le Conseil, ainsi qu'il en avait décidé lors de sa réunion du 27 Novembre, s'est réuni pour examiner les propositions émanant de :

- LA SOCIÉTÉ LYONNAISE DES EAUX,
- LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX,

à comparer aux tarifs 1987 du Syndicat de la Barousse qui n'a pas à ce jour modifié les prix décidés par l'Assemblée Générale Syndicale pour 1988.

Monsieur IZQUIERDO donne lecture :

a) des offres de prix du mètre cube d'eau (selon tableau comparatif) :

BAROUSSE tarif 87	Forfait		
	0 à 150	216,87	
	151 à 500	2,05	
	500 à 1000	1,78	
		1,41	
LYONNAISE tarif 88	Forfait	HT	TVA incluse
	0 à 200	74,00	78,07
	201 à 400	2,28	2,41
	▷ 401	1,86	1,97
		1,47	1,56
C.G.E. tarif 88	Forfait		
	0 à 200	74,40	78,49
	201 à 400	2,34	2,47
	▷ 400	1,92	2,03
		1,53	1,61
Pour mémoire, tarifs actuels Ville de Montréjeau prix 1987	0 à 200	2,90	
	201 à 400	2,40	
	▷ 400	1,90	

b) d'une simulation de facturation selon différentes tranches de consommation (selon tableau comparatif) :

Consommation m ³ /an	p/mémoire MONTREJEAU (régie municipale)	MONTANT		
		La Barousse	Lyonnaise	C.G.E.
0	80	216,87 F	78,07 F	78,49 F
20	140	257,87 F	126,27 F	127,89 F
40	200	298,17 F	174,47 F	177,29 F
72	297	364,47 F	251,59 F	256,33 F
150	532	524,37 F	439,57 F	448,99 F
175	587,50	568,87 F	499,82 F	510,74 F
200	660	613,37 F	560,07 F	572,49 F
400	1 140	1 071,87 F	952,07 F	978,49 F

NB : ne sont pas compris dans les prix ci-dessus :

- les redevances d'assainissement,
- les redevances au fond national de l'eau,
- les taxes de déversement.

c.) des subventions de prise en charge des annuités de remboursement au syndicat pour frais d'ossature antérieurs :

Lyonnaise : 250 000

C.G.D. : 200 000

Syndic : pas de propositions.

d) des conditions de participation à la couverture des emprunts consentis pour 1987 et les années ultérieures, présentés par les deux sociétés et le Syndicat.

Monsieur MAILLOT commente ces diverses propositions qui nous conduisent à retenir l'offre de la Société Lyonnaise des Eaux car elle représente une économie substantielle pour les abonnés.

Monsieur SAUDUBRAY fait part de son étonnement sur le fait que ce candidat à l'affermage s'engage pour des prix de vente de l'eau inférieurs à ceux pratiqués par le Syndicat.

Monsieur POUSSON souhaite que les augmentations de prix fixées par la Société Lyonnaise ne soient pas supérieures aux majorations annuelles du Syndicat de la Barousse.

Monsieur IZQUIERDO donne communication de l'engagement qui a été demandé par les représentants de la commune et accepté par ce fournisseur.

Au terme de la discussion sur cette affaire, le Conseil, par quatorze votes favorables et deux votes contre la proposition, décide de confier à la Société Lyonnaise des Eaux, pour douze ans, durée minimale légale, l'affermage du service de l'eau et de l'assainissement, aux conditions contenues dans le projet de contrat soumis à son examen.

DÉPARTEMENTALISATION OU SERVICE DE SECOURS ET D'INCENDIE :

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance du Conseil Général visant à l'adhésion de la Commune, après dissolution de son Centre de Secours, au Corps départemental des Sapeurs Pompiers : document qui expose les missions qu'assurerait le nouvel Etablissement Public ainsi que les avantages qui en résulteraient pour son fonctionnement.

La participation financière annuelle par habitant y est également décidée ; M. MAILLOT à cet égard, présente une situation comparative des coûts réels de notre Centre de Secours en 1986 et 1987, (132 917 F et 134 907 F) et la prévision de participation au futur Corps départemental, établie sur la base envisagée par le Conseil Général pour 1988 (162 000 F), à laquelle viendraient s'ajouter quelques charges communales (32 000 F).

Compte tenu de ce surcroît de charges par rapport aux coûts annuels supportés dans les conditions actuelles de fonctionnement,

- de certaines interrogations qui subsistent dans l'esprit de nombreux Conseillers, il est décidé de ne pas adhérer, du moins dans l'immédiat, au Corps Départemental en cours de création, et ce jusqu'à obtention de plus amples informations.

SOCOTRAP

BATIMENT et TRAVAUX PUBLICS

82 bis, route de Narbonne

31400 TOULOUSE

Tél. 61.28.80.00

TOUT POUR LE SPORT

Clodiane SPORTS

M. BOUDON

SPORTS-LOISIRS

PUMA - ADIDAS - MOSSANT - NIKE-MONITEUR

Cordages raquettes - Matériel de Golf - Jeannerie

Vêtements Sportswear

LOCATION de SKIS

11, rue Général-Pelleport

31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.85.50

CHRONIQUE SUR L'HISTOIRE DE MONTRÉJEAU

(en raison de la publication de l'ouvrage ci-joint,
la poursuite des précédents textes historiques est suspendue)

"C'est dans la mémoire que l'on trouve le sens de la vie et les raisons de croire à l'avenir"

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRÉJEAU SOUS LA RÉVOLUTION

DATES	MAIRES	PROCEUREURS	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS PRISES OU BUT DES RÉUNIONS
Constituante			
2 janvier 1791	Broca de Rivière	Sartor	Troubles : Dominique Orléac veut s'assembler malgré la Municipalité.
24 Janvier 1791	Broca de Rivière	Sartor	Serment de Monsieur Saint-Paul élu juge de Paix
28 Janvier 1791	"	"	Délibération sur les troubles. Parti Lacroze, d'accord avec la Maréchaussée contre l'autorité civile au sujet de l'élection du Juge. Discours de Sartor imprimé. Demande de révocation des sous-lieutenants et brigadiers.
9 Février	"	"	Bordère, prêtre séculier, prête serment.
11 Avril	"	"	Eloge funèbre de Mirabeau par le Maire, il est arrêté qu'un service public aura lieu à l'église.
17 Avril	"	"	Partage des biens communaux (landes)
5 Juin	"	"	Enlèvement des marques de Despotisme se trouvant sur un pilier de la place. Interdiction aux bouchers d'abattre les animaux sous la halle pour cause d'insalubrité. Peseur et Mesureur assermenté.
4 Août	"	"	Election d'un Receveur des Impositions nationales : Joseph CISTAC élu.
Assemblée Législative			
8 Septem.	"	"	Programme de la fête pour la proclamation solennelle de la Constitution votée par l'Assemblée constituante et acceptée par le roy le 14 Novembre. Illumination générale.
26 Février 1792	"	"	Mesures rigoureuses prises contre les boulangers et bouchers qui refusent de livrer du pain et de la viande contre des assignats.
6 Avril	"	"	Délibération tendant à attacher le canton de Montréjeau au Département des Hautes-Pyrénées pour devenir ch. l de district d'administration judiciaire. Pétition d'habitants de la vallée.
22 Juil.	"	"	Patrie en danger. Mesures à prendre. Lecture et publication du Décret de l'Assemblée législative par la Municipalité escortée de 50 hames de la Garde Nationale. Surveillance permanente des Commissaires. Garde de 29 hames faisant sans cesse des patrouilles.
Convention			
23 8br 1792	"	"	Fixation de la date pour les élections du 28 bre. Assemblées primaires pour élire le Conseil Général.
28 8bre	"	"	Inventaire des objets précieux, or et argent, renfermés à l'église et envoi au Directoire du District de tous ces objets, moins soleil calice et ciboire.
3 9bre	"	"	Programme de la fête décrétée par la Convention pour célébrer le succès de nos armées en Savoie. Chant des Marseillais sur la place de la Révolution. "Si la fortune de cette commune répondait au patriotisme de ses habitants, je vous proposerais d'y mettre beaucoup, aussi, à défaut de luxe, y porterons-nous tous nos cœurs qui feront l'ornement le plus précieux de la fête" (Allocution du Maire).
Convention			
4 9bre	"	"	Procès verbal de la fête municipalité en corps fonctionnaires, garde nationale en tête, de nombreux cortèges se rendent à la place de la Révolution, au son des cloches, au bruit du canon, pour saluer l'ordre de la liberté. Feux de joie, illumination.

10 9bre	"	"	Fixation de la date des élections. Réunion des assemblées primaires le 18 courant à l'église Saint-Jean Baptiste, 25, élection du Maire.
21 9bre	"	"	Transfert des Registres de l'Etat civil à la Mairie. Inventaire. Tenue de ces registres par le Maire.
28 xbre 1792	Villaret	St-Arroman	Pourvoi au logement des troupes du général Servan venues pour arrêter les Espagnols. Couvent désigné à cet effet pour une demi-compagnie, l'autre chez les citoyens. Commissaires envoyés satisfaits.
2 Janvier 1793	"	"	Restauration du Dortoir du Couvent : demande de 30 lits et 30 matelas à Saint-Gaudens.
9 Janvier	"	"	Recours à Pujo d'Ausson pour les lits, le Directoire de Saint-Gaudens les ayant refusés. Rejet de la résolution de loger les troupes au couvent. Elles seront logées chez les citoyens moyennant indemnité. Publicité des séances ordinaires et extraordinaires du Conseil général. Scrutin pour le choix d'un officier civil chargé de tenir les registres aux Tourelles : M. Barthe élu.
22 Janvier	"	"	Demande renouvelée à ce que Montréjeau soit incorporé au Département des Hautes-Pyrénées pour devenir chef-lieu de district ayant un tribunal. Achat d'une capote pour la sentinelle et construction d'un corps de garde.
1 ^{ère} Février	"	"	Le citoyen curé a demandé un crédit pour achat de bougie à répartir entre tous les fidèles le lendemain au nom de la sainte égalité : Accordé.
10 Février	"	"	Tableau de la misère fait par le citoyen maire, impossible d'acheter l'huile et le beurre pour le maigre, du carême. Supplique au citoyen évêque d'accorder trois jours gras par semaine.
24 Février	"	"	Certificats de civisme délivrés à François Sartor, conducteur des routes, à Ignace Jéze, Directeur des postes aux lettres.
2 Mars 1793	"	"	Serment solennel de fidélité à la Constitution par la Municipalité, les fonctionnaires et les notables.
19 Juin	"	"	Formation d'un comité de sûreté générale composé des juges du canton (deux), d'un membre de chaque municipalité et de deux membres de chaque société populaire du canton. 1 ^{ère} réunion fixée au 23 Juin 1793.
8 Juillet	"	"	Maximum sur les céréales vendues au marché (blé : 30 livres).
5 Floréal au 11 Cartier	"	"	Nomination du sieur Verdier comme instituteur.
3 prairial	"	"	Démission de Ritouret, vicaire, promesse de vivre en bon républicain. Eglise fermée.
21 prairial	"	"	Salpêtrière au Couvent des Augustins : terre du couvent exploitée. Affectation du presbytère aux archives de la ville et à l'instruction des enfants, refus de vente par ordre du district de Mont-Unité de St-Gaudens. Budget des dépenses : total 180 Livres (pas fait mention de l'instituteur).
14 fructidor "	"	"	Ordre de départ de la garde nationale (Shéser, général en chef).
6 ^e jour compl. Guyol	"	"	Restauration du culte, choix de l'église St-Jean Baptiste.
27 vendém au III "	"	"	Vente aux enchères des objets se trouvant dans l'église des Augustins : somme totale 10 503 livres. (Elle avait été ouverte le 17 floréal, tout était en ruines, tout était pillé).
14 prairial au III Darolles	"	"	Ouverture de l'église de la commune en présence de tous les habitants, aux cris répétés de : Vive la Convention ! Vive la Justice !
19 prarial	"	"	

MAISON
LAÏLLE

Fondée en 1898

VINS - BRASSERIE

81, avenue de Polignan - 31210 GOURDAN-POLIGNAN

Tél. 61.95.82.03

 **CREDIT LYONNAIS**

Le Pouvoir 

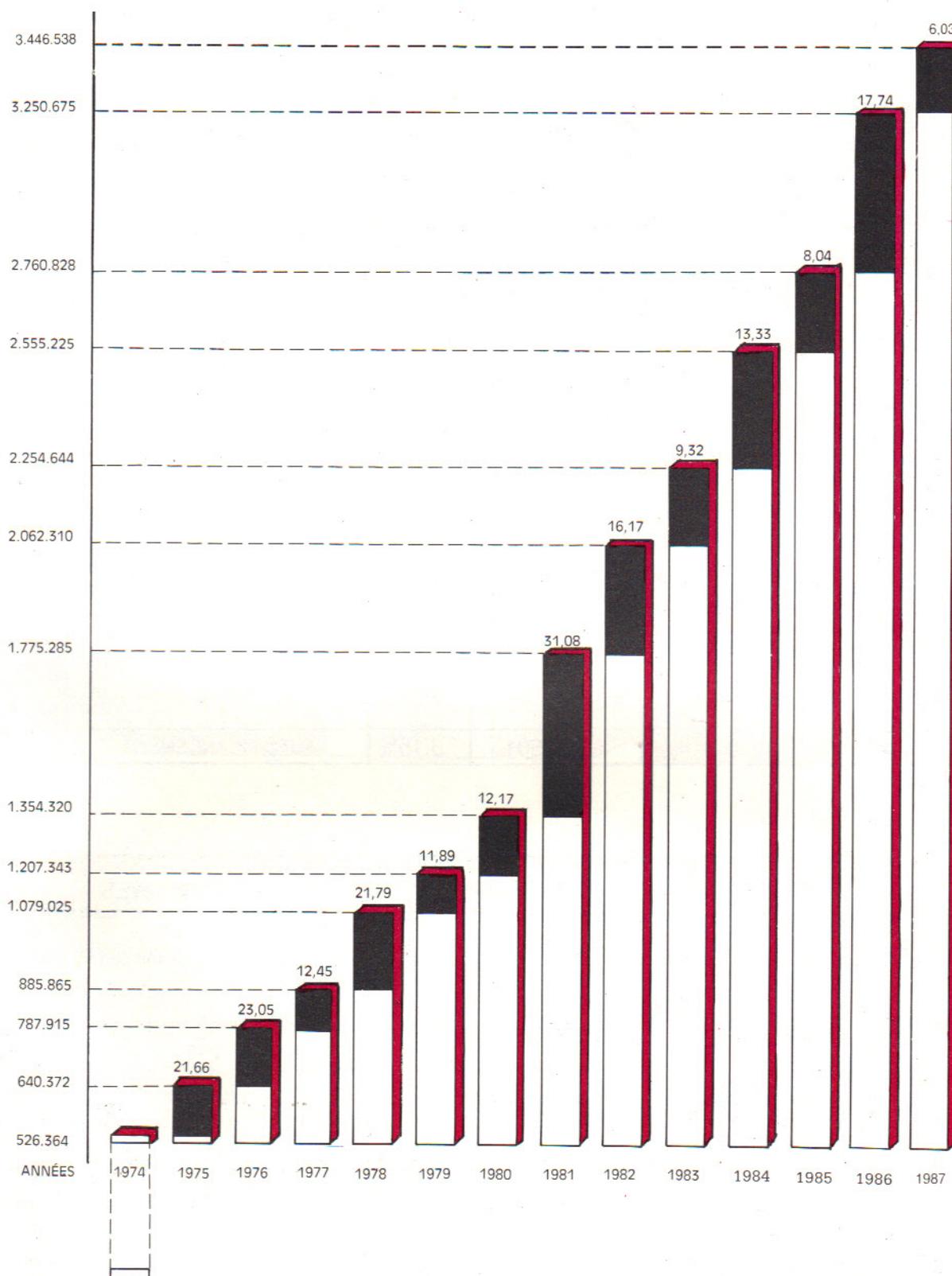
de dire OUI

38, rue du Barry 31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.70.60

FISCALITÉ LOCALE

ÉVOLUTION DU PRODUIT DES 4 TAXES DEPUIS 1974 AVEC POURCENTAGE D'AUGMENTATION



VOTRE TAXE D'HABITATION en 1986 et 1987

TAUX APPLIQUÉS	PAR LA COMMUNE	LE DÉPARTEMENT	LA RÉGION
en 1986	6,70%	7,15%	0,741%
en 1987	7,35%	7,29%	0,751%

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	8 938 966 F	%	CONCERNENT :
FRAIS DE PERSONNEL	3 731 399	41,74%	AGENTS : administratifs d'entretien techniques etc... (titulaires, auxiliaires, temporaires et divers, sapeurs pompiers)
Fournitures - Travaux - Services extérieurs Impôts	882 000	9,87%	entretien (bâtiments, voirie matériel, gaz, électricité, assurances
Participations Contingents	878 270	9,83%	C.C.A.S. Sociale, Incendie, Syndicats, électricité, Sivom
Intérêts de la dette	1 359 296	15,21%	Remboursement annuité 1987 sur emprunts contractés
Allocations - Subventions	442 000	4,94%	T.U.C. - Sociétés locales
Frais de Gestion Générale	1 095 500	12,26%	Fournitures diverses
Affectation aux INVESTISSEMENTS	550 501	6,15%	AUTO FINANCEMENT

RECETTE	8 938 966 F	%	ORIGINES
RECETTES FISCALES	3 903 088	43,66%	- taxes locales : 3 446 538 F - fonds national de la TVA : 332 811 F - subvention fiscale : 48 739 F - permis de chasser - droits de mutation 75 000 F - débits de boissons - spectacles
DOTATIONS DE L'ETAT	3 105 994	34,75%	
SUBVENTIONS - RECOUVREMENTS	375 500	4,20%	Service Départemental Incendie, divers
PRODUITS d'EXPLOITATION et DOMANIAUX	1 047 000	11,71%	Ordures ménagères, taxes funé- raires, cantine scolaire, locations d'immeubles
Autres recettes	507 384	5,68%	Droits de place - Concessions

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	3 323 936 F	%
SUBVENTIONS	500 314	15,05%
Prélèvement sur Budget de Fonctionnement	550 501	16,56%
Attribution du Fond de compensation de la T.V.A.	746 200	22,45%
EMPRUNTS	1 407 000	42,33%
Autres Recettes	119 921	3,61%

DEPENSES	3 323 936 F	%	CONCERNENT :
Remboursement, en capital, des EMPRUNTS	966 495	29,08%	
ACQUISITIONS : Matériel et grosses réparations	282 851	8,51%	Pour espaces verts Cantine, Bull
TRAVAUX : - Entretiens bât. Communaux - Aménagement places - Aménagement golf - Aménagement Pécoup - Aménagement Office Tourisme - Aménagement bât. Industriels	2 074 590	62,41%	Places : Lafayette Bertrand-Larade Valentin-Abeille

L'ACTION SOCIALE

Foyer Logement pour Personnes Agées

LA PREMIÈRE PIERRE EST POSÉE

Une nombreuse assistance se pressait autour du chantier de la construction du Foyer pour Personnes Agées à Montréjeau, ce jeudi 12 Novembre, à l'occasion de la pose de la première pierre.

C'est Monsieur le Sous-Préfet lui-même qui, truelle en main, accomplissait le geste symbolique, relayé par Monsieur MONTASTRUC, Député du Comminges.

Monsieur JORDA, Maire de Montréjeau, se tournait alors vers l'assistance parmi laquelle on notait la présence de Monsieur FARRE, Président de la Chambre de Commerce de la Haute-Garonne, de nombreux maires du canton et des communes limitrophes, de Messieurs LAFFARGUE et RICOME, Maires Adjointes de Saint-Gaudens, des Maires Adjointes et Conseillers Municipaux de Montréjeau, des Présidents de société, des Membres du Bureau d'Aide Sociale et de leur Président Monsieur CHEVALLIER, etc...

... "Ce Foyer est un projet qui nous tenait particulièrement à cœur et que nous avons eu beaucoup de mal à faire aboutir. En effet, dès notre élection en 1983, le projet était confié à l'Office Départemental d'H.L.M. et nous obtenions l'agrément de la Commission des Institutions Sociales le 2 Novembre 1984.

Après trois ans d'attente, devant la défaillance de l'Office H.L.M., j'ai dû me tourner vers d'autres solutions et je remercie bien vivement Monsieur le Sous-Préfet qui en cette occasion m'a apporté une aide précieuse pour responsabiliser, coordonner et motiver les administrations et organismes entrant dans la construction et le financement du projet.

J'ai tenu à inviter les Maires du canton car ce Foyer intéresse tous les Montréjeaulais mais aussi tous les habitants du canton. Il sera, pour chacun d'entre eux, l'assurance de pouvoir vivre au pays jusqu'au bout, d'échapper à la pénible épreuve de l'éloignement et du déracinement.

C'est le rôle du chef lieu de canton de prévoir ainsi des services pour tous les villages environnants. Outre son caractère social, ce foyer sera aussi un facteur d'activité économique qui ne peut qu'être favorable pour toutes les communes du canton solidaires du chef-lieu.

Je vais vous donner maintenant quelques détails techniques :

L'auteur du projet est l'architecte Monsieur ROUCH, Montréjeulais d'adoption, le bâtiment comprend un rez-de-chaussée et 2 niveaux pour une surface habitable de 2 798 m². Sa capacité d'accueil est de 68 personnes, avec 56 studios dont 44 logements à une place et 12 logements à deux places et un logement de fonction type 4. Le bâtiment est orienté plein Sud sur un terrain de 7 112 m², avec un environnement agréable et sécurisant (parc du voisinage, couvent, gendarmerie) à 300 mètres du centre ville. Le coût de la construction est de 14 000 000,00 Francs. Les travaux ont été confiés à des entreprises commingeoises pour le second œuvre et à des entreprises de la Haute-Garonne pour le gros œuvre.



Le financement des travaux s'établit comme suit :

65% du Crédit foncier PLA,

18,60% par un emprunt relais représentant le montant de la TVA.

16,40% d'auto-financement avec une participation de la Chambre de Commerce dans le cadre du 1% d'investissement à la construction, des subventions du Centre Communal d'Action Sociale, de la commune à des caisses de retraite, ainsi que par des dons privés de Montréjeaulais. Je remercie tout particulièrement l'un d'eux, de condition modeste et qui a tenu à garder l'anonymat, dont la participation est de 200 000,00 F.

Nous avons la volonté de faire de ce Foyer un lieu de liberté, de bien-être, de convivialité... Nous ferons un effort tout particulier pour assurer le bon accueil, l'animation, les soins médicaux. J'espère vous retrouver tous l'année prochaine, cette fois pour célébrer l'inauguration du "FOYER MONT-ROYAL".

Monsieur le Sous-Préfet prenait alors la parole, insistant sur le caractère nécessaire d'un Foyer comme celui-là, le vieillissement inéluctable de la population devant être pris en compte. Il souligna avec l'humour que le plus dur et le plus long avait été fait, à savoir la mise en place du dossier et du financement, qu'il félicitait le Maire pour sa ténacité, et que la construction elle-même serait beaucoup plus rapide, grâce à la diligence de tous les corps de métier concernés.

Monsieur FARRE, Président de la Chambre de Commerce de la Haute-Garonne et de la Société SOCO-TRAP chargée des travaux de gros œuvre félicita la municipalité de Montréjeau pour son dynamisme et confirma qu'un rendez-vous pouvait être pris pour l'inauguration du Foyer Mont-Royal en 1988.

Tandis qu'on se pressait autour d'un pot amical, Monsieur ROUCH, auteur du projet le commentait sur plans auprès des nombreuses personnes intéressées.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

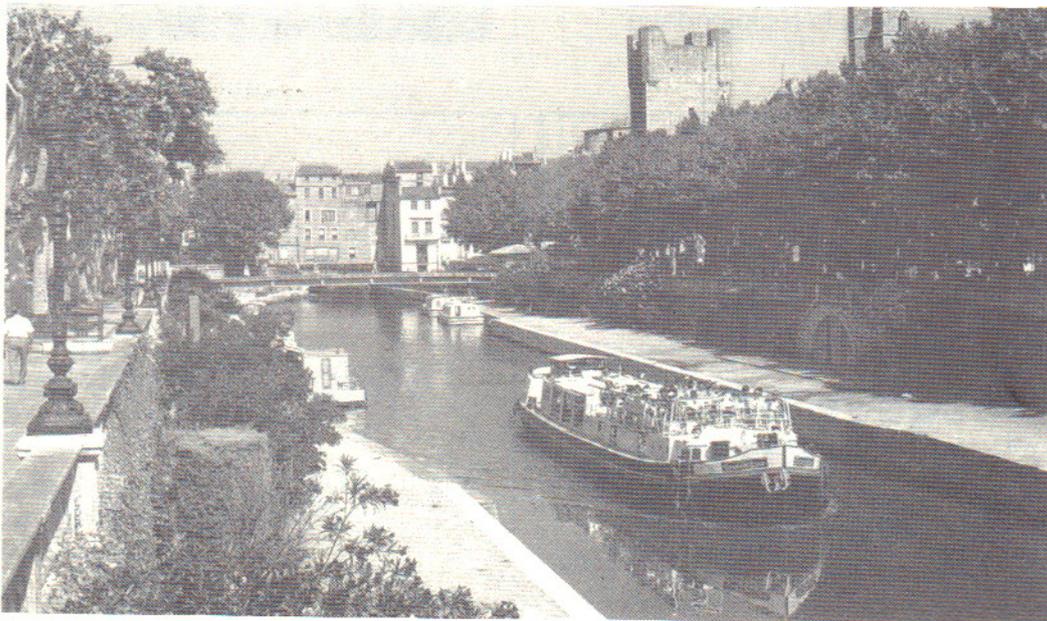
Les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis 8 fois au cours de l'année 1987 pour examiner 70 dossiers : aides médicales à domicile, hospitalières, allocations diverses : compensatrice, adultes handicapés, etc..., décidant d'apporter leur soutien à diverses personnes sans ressources par des secours en argent ou en nature. Comme les années précédentes, ils ont :

* Honoré la Fête des Mères en offrant des fleurs aux mères de famille relevant du C.C.A.S.

* Organisé deux voyages en faveur du Troisième Age. Cette année, un effort a été fait pour agrémenter le déplacement d'un plus grand nombre de membres du Club du 3^{ème} Age. En effet, le 26 Juin, 2 cars partaient de Montréjeau emmenant 84 personnes vers l'Espagne par le Tunnel d'ARAGNOUET-BIELSA, halte à BIELSA, déjeuner à AINSA où nous avons découvert un ancien village Espagnol bâti dans une forteresse datant du 12^{ème} siècle, entièrement en pierres. Nous avons admiré son église, le cloître, ainsi que la place "Mayor", plus grande place médiévale d'ESPAGNE. Après avoir traversé la région, le retour de LERIDA s'effectua par le Tunnel de VIELLA et BOSOST. Un second voyage, sous les couleurs automnales nous a conduit à NARBONNE, avec comme pôle d'intérêt particulier, une promenade en péniche sur le canal de la Robine. Comme chaque fois, l'ambiance, au cours de ces rencontres et de ces déplacements en car, n'était pas triste.

* Décidé de la distribution des Colis de Noël ainsi que des boîtes de chocolat aux personnes âgées, aux personnes seules, aux personnes malades ainsi qu'aux personnes qui sont dans des maisons d'hébergement.

* Service des Aides-Ménagères : Nous nous sommes efforcés de maintenir les temps d'intervention auprès de la quarantaine de personnes qui utilisent les services des Aides-Ménagères, et ce en dépit des difficultés rencontrées auprès de certaines caisses qui ont décidé de réduire leur participation au Service Aides-Ménagères. Soucieux de développer l'Assistance à domicile auprès des personnes âgées, nous avons décidé de nous allouer les services d'une jeune fille chargée de leur rendre visite et au besoin, d'effectuer pour elles quelques déplacements nécessaires en ville.



BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN 1987

DÉPENSES		RECETTES	
Alimentation	15 000,00	Location des Immeubles	900,00
Rémunération du Personnel	380 000,00	Part sur Concessions Cimetières	7 000,00
Charges Sociales	130 000,00	Revenus des Titres et Rentes	105,00
Impôts fonciers	350,00	Participations des Caisses et Bénéficiaires	535 000,00
Repas, Voyages	12 000,00	Subvention de la Commune	5 000,00
Secours en argent et en nature	11 000,00	Produit des Quêtes	3 000,00
Frais divers de Gestion	5 000,00	Participation aux charges salariales	40 000,00
Prélèvements pour dépenses d'investissement (Foyer-Logements)	264 413,29	Excédent de fonctionnement reporté (à fin 86)	226 758,29
TOTAL	817 763,29	TOTAL	817 763,29

TRANSPORT DE PERSONNES AGÉES le Lundi, jour de Marché

Dans le but de permettre aux personnes âgées, handicapées ou bien gênées dans leurs déplacements, et qui ne disposent pas de moyens de locomotion, de se rendre au marché du lundi, le Centre Communal d'Action Sociale a décidé de mettre en place un service de transport, assuré par un taxi.

En place depuis le mois de Mai, ce service recueille un net succès et est appelé à prendre de l'extension.

Les personnes intéressées par ce service, pourront obtenir plus de détails en s'adressant au service social de la Mairie.

DISTINCTION

A l'occasion de la Fête des Mères, le Conseil Communal d'Action Sociale et la Municipalité, en présence d'une assistance nombreuse dont plusieurs autres mères de famille déjà médaillées, ont honoré Madame KIHAL Yamina, mère de 10 enfants.

Monsieur Jean JORDA, Maire, s'acquittait de la très agréable mission de remettre à l'épouse de Monsieur Mohamed KIHAL, la Médaille d'Or de la famille Française au nom de Madame le Ministre de la Famille et des Affaires Sociales et c'est Monsieur MONTASTRUC, Député de la Haute-Garonne, qui, après l'allocation du premier magistrat communal, épingla la médaille décernée à la récipiendaire.



PFA

tiard

Préservatrice Foncière Assurances

Cabinet **Jacques ANTONA**
Ancien Cabinet **GUCHENS**

7, Avenue de Saint-Gaudens
Tél. 61.95.80.78 MONTREJEAU

"MONTROYAL"
C.P.B.

FABRIQUE DE BONNETERIE

31210 MONTREJEAU Tél. 61.95.80.24
(usine)

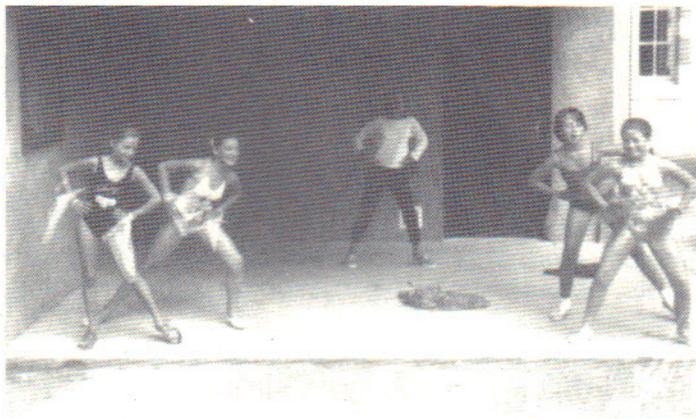
Le Centre a fonctionné du 1^{er} Juillet au 30 Août, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

La fréquentation journalière a été en moyenne de 25 à 30 enfants de huit à douze ans, soit près de 50% de la soixantaine inscrite.

Nos fillettes et garçonnetts se sont, au cours de cette période, et en fonction des conditions météorologiques, livrés à des activités très diversifiées. On a pu ainsi les voir s'égailler dans des jeux collectifs, faire du pédalo, s'initier au golf ou autre pratique sportive à leur niveau durant les matinées ensoleillées, les après-midi étant consacrés à la piscine. Le gymnase les a abrités au cours des journées maussades ou pluvieuses alors qu'ils se livraient au basket-ball, à la danse, et autres jeux d'éveil.

Par ailleurs, nos enfants ont pu, quelle aubaine !, une fois par semaine, avec l'autorisation de leurs parents, désertier la table familiale, pour déjeuner à la campagne à la faveur d'un pique-nique toujours très attractif.

Certains, en Juillet, ont effectué une sortie en bicyclette et en Août ont fait nombre de tours de ville dans le petit train.



Ce petit nombre a fréquenté les salles d'expositions : celle du Spéléo-Club, un peu mystérieuse, celle de Peinture avec ses couleurs vives, ses paysages captivants.

Et, comme le font les grands, on a marqué la fin du séjour par un déjeuner sur les bords du lac, suivi d'un petit spectacle de danses et on se séparait sur le goûter final... mais on s'est aussi donné rendez-vous pour l'année prochaine.



BANQUE des PYRÉNÉES

la banque pour réussir dans votre région

Agences à : St-Gaudens, Luchon, Auch,
Cazères, Martres-Tolosane, St-Girons,

Siège social : 1, rue St-Jean
31210 MONTREJEAU

Ets

SAINT-LARY



Agent
PEUGEOT — TALBOT

AUSSON

31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.81.50

CASSAGNE ELECTRICITE & TRAVAUX PUBLICS

105, Avenue de Boulogne
31803 SAINT-GAUDENS CEDEX

Tél. 61.89.10.24

Ets BICHET

QUINCAILLERIE - BRICOLAGE - BOIS DETAIL
ELECTROMENAGER - CHAUFFAGE

Qualité - Service - Prix

36, rue du Barry 31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.80.49

L'INFORMATION ÉCONOMIQUE

__ L'INFORMATION AUX INDUSTRIELS, ARTISANS ET ÉVENTUELS REPRENEURS __ D'ENTREPRISE

Le 14 Avril s'est tenue en Mairie, à l'initiative de l'Association pour le Développement Economique de Montréjeau, une réunion d'information à l'intention des dirigeants d'entreprise, artisans et commerçants, de candidats à la création ou reprise d'entreprises.

Monsieur SALAT, Délégué des "Services et Techniques d'Economie d'Entreprise et de Financement" a, au cours de cette rencontre avec une quarantaine de participants, présenté un éventail et indiqué l'existence de possibilités d'aides dans divers

cas de figures : création, reprise, soutien selon :

- les branches d'activité,
- la nature des produits fabriqués,
- les débouchés : exportation etc....,

c'est à dire les mesures leur permettant d'augmenter la part des aides publiques adaptées aux caractéristiques de leur entreprise, et diminuant aussi les coûts de financement.

Divers participants ont interrogé Monsieur SALAT sur des points propres à leur activité ; des rencontres personnelles ont été fixées en vue d'examen détaillé de projets de reprise et d'extension.

LA CLIENTÈLE CHINOISE A LA SÉLEC

Juillet 1987 : la SÉLEC, fabricant des produits de beauté M 120, reçoit une délégation d'esthéticiennes de TAIWAN.



Le Laboratoire a commencé son activité avec la République de Chine en Avril 1986. Le marché s'est développé et a progressé de telle sorte que l'importateur a décidé de récompenser ses meilleures clientes en leur faisant découvrir la France, pays qui reste pour beaucoup d'étrangers, le berceau de l'élégance et de la beauté.

Les premiers jours en France furent bien sûr pour PARIS ; puis nos amies chinoises sont arrivées à MONTRÉJEAU pour suivre un séminaire de formation afin de mieux connaître les produits M 120 et se perfectionner aux méthodes proposées par l'accueil chaleureux qui leur a été réservé. La responsable du groupe, Lilly CHANG, reçut la médaille de la ville des mains de Monsieur JORDA.

Madame FOUCHÉ, qui rentre d'un voyage à TAIWAN, peut témoigner de l'excellent souvenir que ces esthéticiennes gardent de leur séjour à MONTRÉJEAU et du souhait qu'elles ont d'y revenir.

Rappelons que la SELEC réalise environ 50% de son chiffre d'affaires à l'exportation et que les produits fabriqués à MONTRÉJEAU sont expédiés régulièrement vers l'Allemagne, l'Autriche, la

Grande-Bretagne, la Suisse, l'Italie, la Hollande, le Canada, la Suède, la Malaisie, Taiwan, Hong Kong, Singapour...

TOUT POUR LE BATIMENT
PAPIERS PEINTS

PRIX DE GROS
VITRERIE

DROGUERIE des ARCEAUX

M. POUJOL

PRODUITS CHIMIQUES et D'ENTRETIEN

Dépositaire des PEINTURES VALENTINE

21, place Valentin Abeille

4, rue Pelleport

et place Lafayette

31210 MONTREJEAU Tél. 61.95.84.41

*Pas de Prix Tapageurs
des Prix Réels*

MEUBLES

LOO

Livraison à domicile GRATUITE

Facilité de Paiement

17, place Valentin-Abeille **Tél. 61.95.81.15**

31210 MONTREJEAU

ANIMATION CULTURELLE

DES CONTRATS BLEUS POUR VOS ENFANTS ou l'amélioration des rythmes extra-scolaires

LE BUT : proposer aux enfants de 6 à 12 ans, dès la sortie des écoles, une ou deux heures d'activité : sportive, culturelle, artistique, scientifique, ludique, enrichissante et répondant à leurs choix.

Leur permettre de pratiquer des activités nouvelles, choisies en tenant compte de leurs goûts, de leurs possibilités, et, peut-être de se découvrir des vocations particulières.

Les activités extra-scolaires sont prévues dans l'environnement le plus proche possible de l'enfant : près de l'école, dans les clubs existants, à proximité des associations : les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13 h. à 14 h ou de 17 h à 18 h par exemple.

APPORTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES :

La direction de la Jeunesse et des Sports apporte une assistance technique dans : l'organisation générale, l'appréciation de la compétence des intervenants, l'organisation éventuelle nécessaire de stages de formation. Elle apporte une aide financière pour : le paiement des intervenants, l'acquisition de matériel, les frais de transports, la location d'installations.

LES ASSOCIATIONS : dont les éducateurs assurent l'encadrement et qui procurent leurs matériels.

L'ÉDUCATION NATIONALE : qui participe, éventuellement, à l'encadrement.

LA COMMUNE : responsable de l'organisation générale, qui met à disposition ses installations, son matériel, éventuellement son personnel éducatif.

QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI A MONTREJEAU ? : A l'issue des réunions tenues en Mairie par le Délégué de la Jeunesse et des Sports, les représentants de la commune, les Directeurs des écoles primaires, et les responsables d'associations de l'éducation ; le programme d'activité ci-dessous a été arrêté pour entrer en application le 6 Octobre 1987.

FOOTBALL : au stade, avenue de Mazères :
Lundi et Jeudi de 12 h 45 à 13 h 45
Mardi de 17 h à 19 h. **Educateur :** M. RUEFFLI
Jeudi et Vendredi de 18 h à 19 h.

TENNIS : à la Halle, av. S. Allende
Mardi de 17 h à 18 h **Educateur :** M. PRAT

GOLF : au terrain
Vendredi de 12 h 45 à 13 h 45 **Educateur :** M^{elle} PERIDIER

PATIN A ROULETTES : au gymnase, rue de la Fontaine du Bourg :
Mardi de 12 h 45 à 13 h 45 **Educateurs :** M^{me} GIBERT
Vendredi 12 h 45 à 13 h 45 M. GERMAIN

BASKET : à l'école Jeanne d'Arc :
Jeudi de 17 h à 19 h **Educateurs :** M^{elle} TOUZET
M^{me} WIHLEM

GYMNASTIQUE : au gymnase, rue de la Fontaine :
Jeudi de 17 h 30 à 18 h 30 **Educateur :** M^{elle} DUFOUR

COIFFURE FRANÇOISE

10, place Valentin Abeille

*Couper stylisées
mèches, couleurs, etc...*

Tél. 61.95.87.98

LE DEPOT

S.A.R.L. DEPOVET

VETEMENTS

Homme - Femme - Enfant

PRIX REDUITS FORMULE CASH

Rue des Champs
R.N. 117

31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.79.06

Claude ANDRIEU

**Boucherie - Charcuterie
Triperie - Volailles - Viandes du Pays
Charcuterie et Plats Cuisinés "Maison"**

MONTREJEAU
60, rue Nationale
Tél. 61.95.81.59

LOURES-BAROUSSE
Rue Nationale
Tél. 62.99.26.12

LA FÊTE DE LA MUSIQUE

Le 21 Juin du début de matinée jusqu'aux environs de 20 heures, s'est déroulée dans notre ville la première Fête de la Musique, organisée par le Comité des Fêtes à l'initiative du personnel communal, soutenu par de nombreux bénévoles, du secteur artisanal et commercial notamment.

Un tour de ville effectué dans la matinée par les "DANDY'S de L'ARMAGNAC" accompagnés des majorettes de Saint-Gaudens a constitué le prélude aux auditions et danses présentées sur les places Valentin Abeille et Mercadieu par les : écoles de musique de BLAJAN, BOULOGNE et MONTRÉJEAU, l'école d'accordéon de l'Association Capvernoise, les Chanteurs de PINAS, le guitariste NINO GITANO, le trompettiste, les accordéonistes de "TRIOLETS" Lannemezaniens, les chorales adultes et enfants de l'Association musicale Capvernoise et comme à chaque manifestation locale, nos TROUBADOURS du MONT ROYAL fidèles à leur engagement pour le folklore et à leur réputation.

Le soleil, également au rendez-vous, avait conduit sur nos places un nombre de spectateurs

qui comblait les organisateurs d'une satisfaction méritée.

La joie et le plaisir se lisaient sur le visage de tous, des plus jeunes certes, mais aussi chez nos "Anciens".

C'est ainsi qu'avec un léger retard, la journée se terminait, après 18 h. en l'Eglise SAINT-JEAN, par l'audition du concert de grande qualité donné par la Société Musicale du Plateau.

Une première pour MONTRÉJEAU, bien réussie grâce au dévouement des organisateurs, animateurs, à la qualité des exécutants, au naturel des plus petits, et aussi aux nécessaires financeurs de la manifestation, les commerçants, artisans, et personnes privées de MONTRÉJEAU et ses environs.

Qu'ils soient ici remerciés pour nous avoir donné cette belle fête, au cours de laquelle nombre de nos concitoyens ont partagé des instants précieux d'agréable détente, et qu'il soit fait de telle sorte que nous nous retrouvions en Juin 1988.

L'ASSOCIATION ARCHÉOLOGIQUE DE GAULE MÉRIDIONALE EN VISITE DANS NOS MURS

L'Association archéologique de Gaule méridionale a tenu son quatrième congrès du 7 au 10 Octobre, le Vendredi étant consacré à une journée dans le Comminges.



Dès le matin, les congressistes parmi lesquels d'éminents spécialistes français, mais aussi espagnols, allemands, belges, britanniques, suisses, du Luxembourg et des Pays-Bas, s'installaient au gymnase municipal pour une longue séance de travail.

L'après-midi était consacré à une visite du site archéologique de Saint-Bertrand-de-Comminges où les visiteurs étaient chaleureusement accueillis par le Maire, Monsieur CASTEX. Outre les congressistes, de nombreuses personnalités parmi lesquelles Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur Allemand, représentant Monsieur MONTASTRUC, Député du Comminges, Monsieur MAMY, Député du Tarn, Monsieur JORDA, Maire de Montréjeau et Conseiller Régional, Mademoiselle PASSEMAN, architecte des Bâtiments de France, ont pu alors faire la visite de chantier sous la conduite de spécialistes érudits

érudits dont les explications pleines de clarté ont été très appréciées.

Après une journée studieuse, l'heure de la détente était arrivée. On se retrouvait pour un apéritif offert par la Municipalité de Montréjeau dans une salle de l'Hôtel de Lassus, aimablement prêtée à cette occasion par l'Association des amis de Notre-Dame.

Monsieur JORDA, Maire, souhaita la bienvenue à tous, rappelant la richesse de notre région en sites archéologiques : "Vous avez pu visiter les fouilles de Saint-Bertrand-de-Comminges : Lors d'une récente visite, Monsieur LÉOTARD, Ministre de la Culture, a indiqué qu'il mettait Saint-Bertrand au nombre des sites dont il comptait assurer prioritairement le développement. Je ne doute pas que cette ville antique ait encore beaucoup de secrets à nous livrer. Au-delà de l'intérêt historique, le Maire que je suis se réjouit des retombées économiques qu'aura ce développement..."

La soirée se termina fort agréablement par un repas romain servi à la salle de l'Orangerie, et composé par le Chef PEDRAZZINI, hôtelier à Saint-Bertrand, selon des recettes du chef romain Apicius.

L'animation de la soirée, toujours placée sous le signe romain, fut assurée par le C.O.C.U. (entendez par là le Comité d'Organisation du Carnaval Universitaire).

On eut droit à une forte amusante parodie d'Astérix, avec, entre autres morceaux de bravoure, une course de bidets (à roulettes) qui dérida les plus doctes membres de cette savante assemblée. Au son d'une musique qui, elle, n'avait plus rien de romain, on dansa fort tard, et la soirée se termina dans la meilleure ambiance.

ANIMATION TOURISTIQUE

L'UNITÉ DE SÉJOUR TOURISTIQUE

Consciente du rôle dynamique que le tourisme pouvait avoir sur l'activité économique locale, la municipalité, depuis la fin des années 1970, début des années 1980 s'est engagée dans une politique d'aménagement de l'espace, avec notamment :

- une politique d'aménagement d'une base de loisirs au bord du lac, avec création d'un complexe sportif comprenant stade, tennis, piscine... et tout dernièrement un terrain d'entraînement au golf (4 trous).
- la mise en œuvre d'un Plan d'Occupation des Sols, réservant des zones de loisirs, approuvé en début 1987.

- la participation à l'Unité de Séjour Touristique, U.S.T., inter-départementale (Hautes-Pyrénées / Haute-Garonne) qui unit 47 communes des deux départements dans un projet appelé "UST NISTOS-BAROUSSE-COMMINGES" et qui donne à l'ensemble des projets touristiques "une nouvelle dimension une autre cohérence, une plus grande efficacité".

Cette Unité de Séjour Touristique a, après avoir procédé à l'inventaire de ses atouts, de ses handicaps, établi son diagnostic, dressé un programme d'une durée de 3 ans pendant lesquels sont financés, subventionnés des aménagements touristiques en vue de fixer et fidéliser la clientèle en :

- modernisant les structures d'accueil,
- diversifiant l'offre des produits touristiques : culturels, historiques, archéologiques, le thermalisme, loisirs sportifs et d'été, sports et activités d'hiver,
- réalisant des supports d'information,
- organisant la signalisation touristique.

Notons que tous ceux qui pratiquent des activités commerciales, hôtelières, gîtes, sont concernés ainsi que pourraient l'être les propriétaires de logements vacants qui pourraient être destinés à la location saisonnière.

Afin de participer au maximum, la commune de Montréjeau vous invite à vous faire connaître par vos remarques, vos actions.

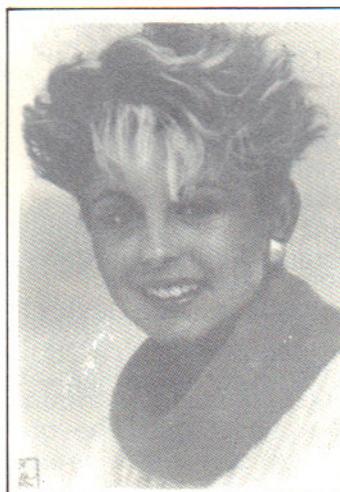
EN PROJET POUR MONTRÉJEAU :

- un réseau de signalisation des activités de loisirs dit "R.I.S.", Réseau Information Service.
- l'aménagement d'un lieu d'accueil en bord du lac.
- la confection d'une piste de patinage à roulettes.
- réflexion sur l'aménagement de l'ancienne usine hydro-électrique.
- la création d'une "image du pays" permettant aux touristes de mieux profiter du site.
- réflexion sur l'usage possible de l'hôtel de Lassus.

Ces projets participent de près ou de loin à la démarche de l'Unité de Séjour Touristique.

Au sein de cette procédure, Monsieur le Maire, Conseiller Régional, a demandé à ce que soit respecté la parité financière entre les 2 départements.

Le document d'U.S.T. est à votre disposition pour lecture au Bureau Local de l'Habitat.



FABIENNE

SALON DE COIFFURE
DAMES

41, Rue du Barry
31210
MONTREJEAU

61 95 82 82

SOLS et MURS PYRENEENS

Ancienne maison Mourembles

Magasin de Vente
Pose par spécialistes
tous revêtements SOLS et MURS

13, place Valentin Abeille
31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.79.00

C.P.M.

S.A.R.L.
BOULANGERIE - PATISSERIE
CONFISERIE - LUNCH

DOTEZ

Commerçant Pilote de Montréjeau

40, rue du Barry et 19, rue Pelleport
31210 MONTREJEAU - Tél. 61.95.81.12

Un des investissements importants réalisés cette année et qui augmente le patrimoine communal est le terrain d'entraînement et d'initiation au golf.

Il fallait saisir l'opportunité qui était offerte par la progression impressionnante de la demande dans ce domaine en FRANCE (29% par rapport à l'année dernière et le triple prévu dans les cinq ans à venir) tout en devançant les programmes que des localités peu éloignées mettaient à l'étude.

Le succès remporté dès l'ouverture en Juin a été surprenant. L'Association "Golf du Comminges" affiliée à la Fédération Française de Golf, atteignait dès le mois de Septembre un effectif de 130 membres qui a continué de s'accroître.

Les visiteurs étrangers, non membres, ont représenté 916 entrées journalières et joué 3052 seaux soit 146 500 balles. Chiffres au 30.11.1987.

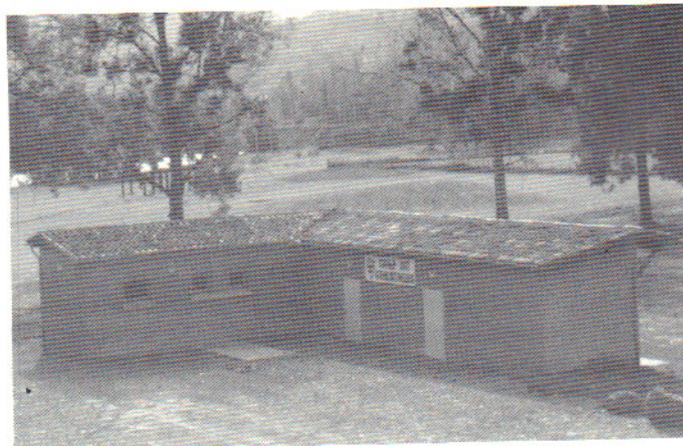
A compter du printemps 1988, le terrain de 4 trous d'entraînement sera complet avec des greens de qualité et offrira le plus vaste practice entre PERPIGNAN, TOULOUSE et BIARRITZ.

Cette réalisation et son extension future, si elle peut être envisagée, représente un appoint d'importance sur le plan touristique, elle laisse présager un mouvement en notre direction des golfeurs de plus en plus nombreux qui ne peuvent accéder aux parcours des grandes agglomérations, quelle que soit la saison.

En créant un "Golf dans la ville", MONTRÉJEAU se trouvera avoir constitué un équipement sans équivalent dans notre pays et qui n'existe que dans quelques villes d'ANGLETERRE ou d'IRLANDE.

Un professeur, titulaire du Brevet d'Etat de Golf, donne sur place un enseignement cinq jours sur sept et assure de plus la formation de jeunes dans des conditions particulièrement favorables, outre les "Contrats Bleus" accessibles aux enfants des écoles de MONTRÉJEAU.

Le terrain de practice se prête aux différentes possibilités du jeu : coups de longueur jusqu'à 250 mètres, approches courtes, sorties de bunkers, green d'entraînement.



Le parcours de 4 trous (2 par 4 et 2 par 3) offre toutes les difficultés que l'on peut trouver sur un parcours complet.

Cet investissement qui est une nouveauté pour notre ville, a reçu les encouragements de la Région (par subvention) du Conseil Général et de la Fédération Française de Golf qui se prêteront à une aide financière en cas d'extension.

Ce terrain de Golf constitue un aménagement paysagé du site, mais il est vulnérable ; nous souhaitons que tous les Montréjeaulais désireux de la promotion de notre ville, participent à sa sauvegarde.



GROS - DEMI-GROS - DETAIL

Poissonnerie Marc MATTERA

Rue du général Pelleport

31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.66.57

Dépôt de glace à rafraîchir

Plats cuisinés "Maison" et **unique à Montréjeau**

"Cuisine sur le pouce"
plus de 100 plats à emporter chauds



LE MARCHÉ A L'ANCIENNE

Pour maintenir les coutumes ancestrales, Montréjeau organisait le 27 Juillet le Marché à l'Ancienne, sous un franc soleil, très grande chance... La tradition voulait que les nombreux touristes, venus pour la plupart du Nord de la France, assistent à ce qu'était la vie lors des marchés d'antan. Un défilé les a ravis, montrant les costumes d'époque des gardiens et vendeurs de bétail : moutons, chevaux, bœufs, etc..., charette et outils anciens recréant l'atmosphère d'autrefois. Madame

GUIBRET, doyenne de Montréjeau, honorait le marché de sa présence en défilant en carosse et accompagnée tour à tour de MM. JORDA, Maire, Conseiller Régional Midi-Pyrénées, et POUSSON, Conseiller Général de Haute-Garonne. Les "Troubadours du Mont Royal" ont ajouté une note supplémentaire au charme de cette évocation du passé en évoluant pour notre plus grand plaisir, vêtus de leur costume traditionnel.

CLUB IMAGE PHOTO CINEMA

C.P.M.

Charles BOZZOLAN
votre PHOTOGRAPHE

MARIAGES - REPORTAGES
PORTRAITS - IDENTITES

26, Rue du Barry 31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.83.39

PECHE - CHASSE

Cuissardes, bottes, vêtements de chasse et de pluie

LOUDET - LOISIRS

MERCERIE

Canevas peints, patrons NEUE-MODE

8, rue Nationale

MONTREJEAU

Tél. 61.95.80.67

28^{ème} FESTIVAL FOLKLORIQUE de la couleur et de la joie pour un triomphe



Cette année encore, en accueillant près de 600 jeunes venant des Caraïbes, de la Belgique, de la Hongrie, des Philippines, des Pays-Bas, de la Pologne, de l'Ukraine, du Togo, de la Yougoslavie, la France avec les sonneurs de Pont-l'Abbé, les échassiers de Mimizan, l'Edelweis de Saint-Gaudens, les Troubadours du Mont Royal de Montréjeau, notre cité a bien été le carrefour du folklore international.

Après les soirées de jeudi 13 et de vendredi 14, les festivités de samedi 15 et de dimanche 16 Août ont constitué l'apothéose du festival.

Le nombreux public put applaudir et apprécier un riche spectacle, riche par sa composition, et aussi parce que chaque groupe donna le meilleur de lui-même, dans une fervente interprétation de dan-

ses et de chants rehaussée par la somptuosité et la variété des costumes.

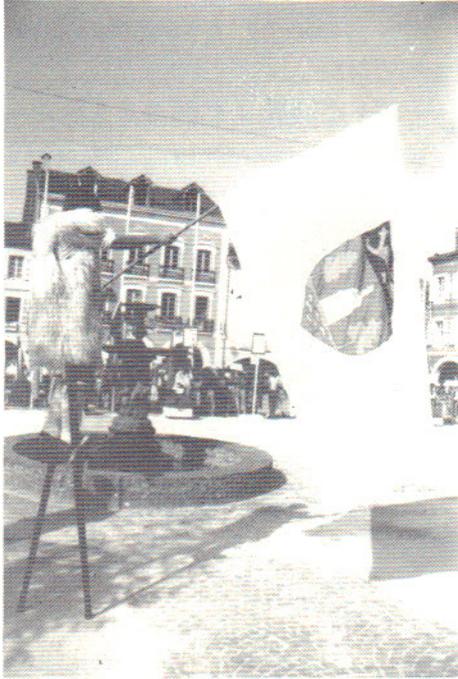
On croit parfois que le folklore est un objet de musée, qu'il n'y a plus de folklore aujourd'hui. Mais quel beau démenti nous a apporté Montréjeau.

Les contemporains de Moïse devaient déjà trouver que les traditions se perdaient et qu'on n'avait plus, de leur temps, le goût aussi exquis qu'avant le Sinaï. C'est que le folklore naissant est rarement accompli : une chanson, une danse, pour devenir populaires, ont besoin de grandir et de durer. Il faut que des milliers d'hommes se la passent et refassent, la coupent, l'éloignent, brodent sur elle, l'oublient et la retrouvent. Ce qui nous touche, dans notre folklore, ce n'est pas qu'il soit l'œuvre de gens qui "ne savent pas" mais au contraire qu'il est



né de la souffrance et de la joie, de la malice et du cœur des gens qui savent très bien.

A Montréjeau, il y a eu tout cela, il y a eu la grande kermesse, la grande parade des folklores venus de tous les horizons de quatre continents et de France (quatorze groupes, quatorze usages et un arc en ciel de couleurs). Venu souvent du fond des temps, ces danses, ces costumes, ces musiques n'ont pourtant pas goût à poussière. Elle s'y est usée à vouloir les ensevelir.



Les défilés des groupes dans les rues de la ville furent suivis par une grande foule qui accueillit ce cortège dans une débauche d'applaudissements et de joie.

Notre cité de 3 500 personnes s'était accrue du double. Une foule très dense suivit sous la grande halle l'évolution des groupes qui, dans une ambiance extraordinaire, se surpassèrent.

Au cours des six galas, on put apprécier le charme des jolies danseuses, la prestance et la virtuosité des danseurs, la richesse du répertoire puisé dans l'art populaire et folklorique qui n'ont d'égal que la magie ensorcelante de l'orchestre.



C'était un festival pour les yeux, que toutes ces danses dans leurs ravissants costumes, vestes brodées, bottes et pantalons des hommes, robes aux riches couleurs chatoyantes, broderies et dentelles des femmes, tout cela dans un tourbillon étourdissant de joie, de fraîcheur et de talent.

Le folklore, nous croyons qu'il faut avoir vu cela au moins une fois dans sa vie, mais plus d'un touriste ravi nous a promis de revenir.

LE PETIT TRAIN

Le petit train apporta aussi sa part de plaisir, ses convois de jeunes enfants... et beaucoup moins jeunes, sillonnant les artères de la ville furent, eux aussi, applaudis pendant les défilés des groupes folkloriques.



BOUCHERIE - CHARCUTERIE RÔTISSERIE

André ROUCHÈS

12, rue Nationale
MONTREJEAU
Tél. 61.95.81.76

Volailles - Foies gras
Confits - Conserves Fines
Salaisons - Jambons secs

BOULANGERIE - PATISSERIE CONFISERIE - GLACES **C. BARRERE**

3, rue Nationale — 31210 MONTREJEAU
65300 PINAS 31210 GOURDAN-POLIGNAN

*Spécialités : Pain de campagne
Entrées chaudes, Pizzas, Quiches,
Croissants jambon, mille feuilles jambon, etc....*

ENSEIGNEMENT

NOS ÉLÈVES EN ALLEMAGNE

Pour les adultes, l'échange scolaire avec le lycée Carl-Duisberg de Wuppertal (République Fédérale Allemande) est entré depuis 1981 dans le cadre normal de la pédagogie des langues vivantes et de la pédagogie de l'allemand en particulier. Le pari que tout élève germaniste du collège aurait la possibilité de participer à un échange scolaire de qualité avec l'Allemagne avec séjour de 15 jours dans le pays a pu être tenu jusqu'ici. Mais pour les élèves, c'est chaque fois une aventure nouvelle, une aventure merveilleuse que cet échange avec le lycée Carl-Duisberg de Wuppertal.

Parti le jeudi 12 Mars, par le train de 21 h 18, le lendemain soir, chacun partageait déjà la vie d'une famille allemande. Dès le samedi matin, participation aux cours dans les classes du lycée Carl-Duisberg avec les camarades allemands. Quinze jours durant, nos jeunes, ainsi que Madame MABILLE, mère d'élève, accompagnatrice, et leur professeur J.C. LAYRAUD, ont vécu d'une manière très intense à l'heure allemande.

Le programme du séjour, établi en étroite collaboration avec le professeur allemand organisateur de l'échange, M. SCHRICK, a été remarquablement équilibré : promenades collectives, vie au lycée et vie familiale se sont harmonieusement conjuguées. Le groupe a visité BONN, la capitale de R.F.A. et pu admirer le château (l'université) où leur professeur a fait des études universelles pendant deux semestres. Après une longue marche au bord du Rhin, ils aperçurent les sept collines (Sieben Gebirge) et sont arrivés devant le Parlement, où les élèves et leurs partenaires ont eu l'occasion de voir quelques ministres arriver ou repartir dans d'immenses Mercedes et en particulier, le Ministre de l'Agriculture (celui-ci a même accepté de répondre aux élèves allemands).

Ils ont également visité le célèbre musée romain germanique de COLOGNE et admiré l'immense cathédrale gothique.

La visite du Düsseldorf a été moins réussie. Il neigeait et il faisait un vent glacial.

A AIX-LA-CHAPELLE, ils ont eu l'occasion de passer une journée sur les traces de Charlemagne. Quant à leur séjour à Wuppertal, il ne s'est pas limité à aller au lycée ou à passer le temps en famille : il fut

l'occasion de découvrir les coulisses de l'Opéra de Wuppertal, opéra célèbre en Allemagne par le ballet de Pina BAUSCH, la grande brasserie Wickule, où, après une visite où ils ont pu suivre tous les stades de fabrication de la bière, ils ont été invités à un excellent déjeuner au cours duquel les boissons (non alcoolisées pour les enfants) étaient servies à volonté. Bien sûr, ils ont eu droit à une soirée commune organisée par les parents d'élèves dans la salle d'un foyer protestant spécialement aménagée pour recevoir des jeunes ; cette soirée restera aussi gravée dans les mémoires, et les élèves, français et allemands, ont su, ce soir-là, montrer le meilleur d'eux-mêmes : leur joie simple et sincère d'être bien ensemble.

Oui, pour les organisateurs de l'échange, pour les accompagnateurs, si la première raison d'être de cet échange est certes une raison linguistique, il est aussi très clair qu'ils ont la certitude d'atteindre un triple objectif : bien sûr, un perfectionnement linguistique des membres qui composent les deux groupes d'enfants, mais surtout une sensibilisation réciproque aux problèmes historiques et de civilisation des deux peuples et l'instauration de relations fraternelles durables entre deux communautés nationales que trop souvent l'histoire a dramatiquement déchirées et qui constituent aujourd'hui, grâce entre autres aux échanges franco-allemands, les deux pôles essentiels d'une Europe incontournable.

D.A.C.F.

57, rue Nationale **31210 MONTREJEU**
Tél. 61.95.87.83

GESTION DE TOUTES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES

- Fiscalité
- Droit de l'Entreprise
- Gestion Sociale Informatisée
- Budget Prévisionnel
- Etude Marge du Commerçant
- Etude Prix de Revient de l'Artisan

**ET SI L'ON PARLAIT de la SANTE
de VOTRE ENTREPRISE ?**

Ouvert du Lundi
au Samedi 9 h - 12 h 30 14 h 30 - 19 h 30

SUPERMARCHÉS SQUALE

Taillés comme
le Sud-Ouest

Tél. 61.95.62.52
Avenue de Saint-Gaudens 31210 MONTREJEU

Du 14 au 30 Avril, vingt-quatre élèves du collège de Montréjeau ont été reçus dans les familles grecques de l'île de CORFOU, dont les enfants fréquentent l'Institut français d'ATHENES, annexe de CORFOU.

Du rêve à la réalité, seulement quelques mois se sont écoulés. En effet, l'an passé, Madame ANDRITSAKIS, principal adjoint au collège, avait organisé lors d'un stage de professeurs, une journée France-Grèce. Diaporama et exposition avaient été les supports de cette journée, où chacun avait rêvé de partir sur les traces d'Ulysse...

C'est chose faite puisque CORFOU fut sa dernière escale avant Ithaque... CORFOU était, selon HOMERE, "le séjour des Phéniciens, peuple pacifique riche et heureux amateurs de musique, de danses et de festins, leur naturel est doux et joyeux".

De nos jours, CORFOU demeure un coin original de la terre grecque. Privilégiée plus que tout autre île par la nature, elle a acquis au cours des siècles le raffinement et la délicatesse que seule peut créer la synthèse de la civilisation et de la beauté. Tout cela explique l'accueil merveilleux qui nous y a été réservé. Comment échapper à la magie d'un ensemble harmonieux composé d'éléments les plus disparates : larges boulevards et grandes places,

ruelles napolitaines, éléments de style français, les arcades du Liston semblables à celles de la rue de Rivoli, bâtiments de style anglais traditionnels, églises et forteresses byzantines, escaliers et monuments vénitiens, le tout constituant un ensemble original et unique...

Comment échapper à la magie des manifestations et fêtes religieuses de Pâques les plus impressionnantes : cérémonies du vendredi Saint, processions funèbres au son d'une musique extraordinaire, coutume pittoresque qui veut que l'on jette, à l'heure de la première résurrection, des poteries par les fenêtres, repas traditionnel composé d'œufs teints en rouge et de la "mayeritsa", soupe faite avec les tripes d'agneau, etc... Personne n'a échappé à cette magie et tout le monde est allé boire à la fontaine de Kanonj qui donne l'assurance à ceux qui boivent son eau de revenir un jour à CORFOU... Ce dont on est sûr maintenant, vu la qualité des liens qui se sont noués entre les jeunes Grecs et les jeunes Français.

DELPHES, ATHENES et son acropole ont mis un point d'orgue au voyage. Ce fut une belle expérience culturelle et humaine.

On pense déjà à l'organisation d'un même séjour en 1988, actuellement en cours.

PAYRAU
PHOTO VIDEO
KIS PHOTO DEVELOPPEMENT
PHOTO EN 1 HEURE
CLEFS MINUTES
FACE SUPERMARCHÉ SQUALE
Tél. 61.95.90.80
TALONS MINUTES
PHOTOCOPIES
VIDEO CLUB

COMA COMMINGES MÉTAUX
S. A. R. L. capital 300.000 Francs
Firmin COMA, Gérant

NÉGOCE FERRAILLES ET VIEUX MÉTAUX
DÉMOLITION D'USINES
MATÉRIELS D'OCCASION
FERS NEUFS
Avenue de Saint-Gaudens - 31210 MONTREJEAU
B. P. 54 - Tél. 61.95.85.12

PLEIN AIR
VÊTEMENTS pour le *SPORT*
et les *LOISIRS*
A tous les prix
et pour toute la famille
M^{me} PEREZ
15, rue du Barry 31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.68.65

ÉLECTRICITÉ HAUTE et BASSE TENSION
ADDUCTION D'EAU
ENTREPRISE
DAVAL
Avenue de Tarbes 31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.81.44

ÉCOLE SAINTE-GERMAINE : CLASSE DE MER A SAINT-PIERRE-LA-MER

D'abord un grand merci à tous ceux qui nous ont permis de réaliser ce beau voyage, en cette première semaine de Juin 1987.

Un soleil éclatant, une mer calme, un imposant bâtiment "Les Isards", et une sympathique équipe nous accueillent à SAINT-PIERRE-SUR-MER.



Que de découvertes à faire aux alentours de ce site merveilleux !

LUNDI : Visite de GRUISSAN, escalade au sommet de la Tour Barberousse, dégustation de jus de raisin à la Cave Coopérative "La Clape".



MARDI : Visite de PORT-LA-NOUVELLE. Nous assistons à la Criée : pêcheurs, marayeurs, poissonniers, acheteurs, transporteurs, quel bruit étourdissant, quelle odeur de marée et quel long périple pour le poisson que nous consommerons à MONTREJEAU !

MERCREDI : Promenade au Gouffre de l'Œil Doux. Attention, danger ! Mais tout se passe bien ! Puis, visite très intéressante de l'Office Nationale des Forêts "Le Rec d'Argent".

JEUDI : Journée à la Réserve de SIGEAN : nous nous promenons au milieu des lions, des girafes, des éléphants...

Chaque matin, classe : nous travaillons à partir de ce que nous avons découvert la veille, puis enfin ! baignades, châteaux de sable, jeux, recherche de coquillages, etc...

POEME

*Immense étendue bleue, plissée,
Tu fortifies nos corps,
Tu ravis nos yeux
Par ton calme et ta beauté.
Sable fin, quelque peu piquant,
Tu offres tes trésors à nos mains.
"Nœud de l'Amitié",
Tu éveilles notre curiosité.
Maison des Isards
Tu combles de joie notre classe de mer !*

Les élèves de C.M.1. et C.M.2. de SAINTE-GERMAINE.

Agence de MONTREJEAU
6, place Valentin Abeille
31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.84.76



CAISSE d'ÉPARGNE
et de PREVOYANCE
de HAUTE-GARONNE



Vois imprimé, véhiculent
votre image de marque,
il complètent l'impact de
votre publicité.

TECHNIQUES MODERNES
de CRÉATION et d'IMPRESSION

Imprimerie
FABBRO
MONTREJEAU Tel. 61.95.83.32

Afficher, dépliant, couleur, faire-port,
programmer, périodique, en-tête lettre,
envelopper, timbre caoutchouc, etc...

Tout entretien



Centre pneu
toutes marques

Dépannages toutes distances 24 h./24

Station elf Montréjeau

Ets FERTIN

5 et 21, avenue de Saint-Gaudens
31210 MONTREJEAU Tél. 61.95.81.89

ACTIVITÉ COMMERCIALE

L'année 1987 a confirmé l'évolution favorable de commerce local : la rénovation des nombreuses devantures, la création de nouvelles activités en sont la preuve.

S'il est agréable d'accueillir avec plaisir les nouveaux venus et de les assurer de nos vœux de réussite, il est non moins réconfortant de pouvoir féliciter tous ceux qui par leur dynamisme et leurs investissements ont amélioré le visage de notre cité.

POUR CONSTRUIRE, RENOVER,
DECORER

une seule adresse

CHEMINEES
PHILIPPE



41, av. de Saint-Gaudens

Tél. 61.95.81.66

31210 MONTREJEAU

Qu'il nous soit permis de présenter des félicitations toutes particulières à Monsieur BICHET, distingué par les plus Hautes Autorités du Commerce National qui lui ont attribué le "Mercure d'Or du Commerce" : distinction méritée à laquelle applaudissent tous les Montréjeaulais qui ont pu apprécier depuis plusieurs années l'évolution de son magasin de Quincaillerie.

PISCICULTURE du NISTOS

"Pour votre plaisir gastronomique"

Exploitant M. DUHAMEL

65150 SEICH

Tél. 62.99.02.93

JOURNÉES DE L'ÉLEVAGE DU COMMINGES

Après quatre ans, le concours départemental agricole itinérant s'est à nouveau déroulé dans nos murs. Montréjeau a voulu montrer une nouvelle fois sa volonté d'aider et de promouvoir l'élevage et l'agriculture dans notre canton ; et chacun a pu se convaincre de cette volonté ancienne devant les efforts tant financiers que matériels consacrés par notre commune à l'organisation de cette manifesta-

tion. Il convient de remercier tous ceux qui, au premier plan ou dans l'ombre, ont œuvré avec beaucoup de courage et d'abnégation pour que cette journée soit une réussite. Les vocations agricoles et commerciales de notre canton ne sont plus à établir et il est encourageant de voir que nos éleveurs ne baissent pas les bras à l'heure de l'ouverture sur l'Espagne.

FOIRE ET CONCOURS DE CHIENS

Avec un tiers de plus de participants et de visiteurs qu'en 1986, on peut dire que la Foire Concours est en nette progression et que sa renommée com-

mence à dépasser largement les limites de notre département.

ENTREPRISE DE PEINTURE

L. LORENZI

Peinture en bâtiments - Vitrages isolants

Revêtement de sols et de murs

Ponçage et vitrification de parquets

Bureau : Rue des Toubadours Tél. 61.95.83.79

Atelier : Route des Tourreilles Tél. 61.95.81.78

31210 MONTREJEAU

Agences à : Saint-Gaudens - Tarbes - Lannemezan



BAR -
HOTEL - RESTAURANT

"Le d'Artagnan"

Jean-Pierre et Annie AVERSENC

30, place Valentin-Abeille
31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.77.96

Fermeture hebdomadaire (le mercredi)

ENVIRONNEMENT

LES OBLIGATIONS DES RIVERAINS SUR RUES

Lorsqu'il neige, les Services de la Voirie s'occupent, en priorité, de la chaussée. Ce sont donc les riverains qui doivent balayer la neige sur les trottoirs

devant leurs maisons et la mettre en tas pour en faciliter l'enlèvement.

Circulaire Ministre de l'Intérieur 13.09.1966.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

La Mairie rappelle que la décharge à ordures ménagères est fermée par décision administrative pour des raisons de salubrité et d'hygiène, depuis le 1^{er} Janvier dernier.

Seuls les déchets de jardins, gravats d'entrepri-

ses de construction peuvent y être déposés le Jeudi de 10 h. à 12 h.

Les particuliers doivent donc confier leurs ordures ménagères à la benne de ramassage, ou les porter directement à la décharge contrôlée à CLARAC.

DITES LE AVEC DES FLEURS



Avec volonté et persévérance, la Municipalité est sensible aux efforts que font ses administrés pour fleurir leurs maisons et participer à l'embellissement de notre cité.

Comme chaque année elle a tenu à récompenser ceux, parmi un grand nombre de nos citoyens, qui lui ont paru avoir présenté des réalisations florales, faisant ressortir une recherche de très bon goût et une permanence dans l'entretien de celles-ci.



A l'occasion d'une réunion sympathique, qui s'est tenue à la Mairie le Jeudi 10 Décembre sous la présidence de Monsieur JORDA, Maire, et en pré-

sence des membres de la Commission de l'Environnement, ainsi que les Maires Adjoints, les prix attribués par la Commission ont été remis à :

- Monsieur l'Adjudant-Chef LATOUR, pour le compte du Corps de Gendarmerie locale,
- Madame GUIBRET Suzanne,
- Monsieur et Madame LADERE Pierre,
- Monsieur et Madame FAVRE Ami.

Monsieur le Maire et Monsieur COVA, Maire-Adjoint, au cours de courtes allocutions, remercient les lauréats du "concours Maisons Fleuries 1987", leur remettent leur prix, juste récompense d'un acte de civisme et d'efforts remarquables et souhaitent que chacun, dans notre ville, persévère et se considère comme représentant de sa commune afin que la conjugaison de leurs volontés participe au développement du tourisme local.



MÉCANIQUE GÉNÉRALE

Tous véhicules

STATION TOTAL

SARL LLOAN



Relais du Mont-Royal
40, Avenue de Saint-Gaudens
31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.83.69

DÉPANNAGE 24/24 H.

AMÉLIORATION DE L'HABITAT : UN BUREAU LOCAL

La Municipalité poursuit son effort de rénovation du bâti ancien et aménagements des espaces publics.

Rappelons que l'action entreprise a permis depuis 1980 d'améliorer une centaine de logements loués et 17 résidences de propriétaires occupants.

Leur vie quotidienne s'est trouvée heureusement transformée à l'issue d'une Procédure d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui s'est terminée en 1984. Mais la commune a souhaité passer une convention avec l'association qui avait à charge l'animation de cette opération, le PACT-ARIM afin d'assurer à ses administrés un service permanent en matière d'habitat et d'urbanisme.

QUALITÉ DE LA VIE ET RÉALISATIONS COMMUNALES

Parce que la qualité de vie passe autant par l'amélioration du confort que la beauté des rues et des places, différents aménagements ont été réalisés :

- L'aménagement de la place Valentin Abeille et le parking de la place Lafayette réalisés en 1986.

- La mise en état de la place Bertrand-Larade où a été matérialisé le stationnement pour faciliter et organiser le parage des véhicules de tourisme.

- En 1987, la commune, co-proprétaire de l'Hôtel du Parc, faisait procéder à la rénovation de la façade, conformément aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, et tant il est vrai que la mise en valeur de bâtiments publics est un élément fondamental de la confiance des habitants dans le devenir de leur ville.

La commune rappelle qu'une enveloppe financière a été reconduite cette année encore pour subventionner les propriétaires qui souhaiteraient faire des travaux de rénovation de façades sur la place.

Faute de demandeurs, la commune envisage soit d'étendre le périmètre de l'opération, soit d'annuler purement et simplement la dotation financière. Alors manifestez-vous pendant qu'il est temps.

Mais la ville ne s'arrête pas aux espaces publics. Consciente du mauvais état de certains logements, propriété de la commune, une opération, dite P.A.L.U.L.O.S. "Procédure d'Amélioration de Logements à Usage Locatif et Occupation Sociale", a été engagée auprès des différents interlocuteurs que sont l'Etat, la Région, le Département et aussi la

Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer un programme d'Amélioration de l'Habitat pour 10 logements de la cité Landedrède construite en urgence pour accueillir les familles de rapatriés en 1962.

Après acceptation du dossier, constitué par le PACT-ARIM, les travaux pourraient commencer au 1^{er} trimestre 1988. Le coût moyen des travaux est de plus de 140 000 F. par logement (14 millions de centimes). L'effort portant notamment sur l'isolation. Les autres logements feront l'objet d'un second projet.

LA VILLE VOUS APPARTIENT

D'autres projets s'élaborent, et la commune est à l'écoute de vos suggestions.

D'une part, dans le quartier centre ville délimité par la rue Saint-Barthélémy, rue de la Fontaine et rue des Girondins, un pâté de maison communément appelé "Ilôt Cousse" ou quartier Quicampoix, par les "vieux montréalais". Ce quartier bien qu'en centre ville, est mal mis en valeur.

La commune a confié à l'Office Départemental des H.L.M., la restauration d'un immeuble pour y créer 6 logements (2 T1, 2 T2, 2 T3) face à la place Lafayette.

Elle souhaite, avec la participation de tous les habitants qui se sentent concernés, aménager cet îlot, en y créant des espaces verts et des logements.

Les propriétaires ont tous été prévenus de Juillet à Septembre 1987 et une majeure partie, rencontrée.

Dégustez
les meilleurs fromages

MIDIPRIX

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

BAUTE-BONNEMAISON

39 - 41, rue Nationale

31210 MONTREJEU

Tél. 61.95.81.65

Réparations en tous genres, dépannage, remorquage,
mécanique, tôlerie, électricité, peinture.

GARAGE

REDANT & Fils

Agent Renault - Véhicules industriels

R.N. 117

Tél. 61.89.43.10

LANDORTHE

31800 Saint-Gaudens

IMPRIMERIE VANIN

Maison fondée en 1880
SARL au capital de 50 000 F

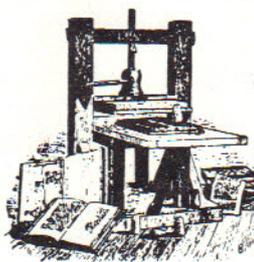
TYPOGRAPHIE
OFFSET

19, Avenue de Boulogne
B. P. 108

31803 SAINT-GAUDENS Cedex

☎ 61.89.15.42

LA LIBÉRATION DU COMMINGES
Journal Hebdomadaire
d'Annonces Judiciaires et Légales



La commune vous propose, comme elle l'a fait sur présentation d'étude du PACT-ARIM, le 10 Novembre 1987, de réfléchir, de suggérer des principes d'aménagements de ce quartier.

Vos projets présentés à la commune, entreront dans la définition d'un programme d'aménagement.

A cet effet, à partir de Décembre, la grande salle de la Mairie accueillera une "exposition" du projet et un livre sera ouvert à vos suggestions.

D'autre part, parce que le tourisme est de façon évidente une activité économique complémentaire à la vocation commerciale traditionnelle de la ville, les bords du lac qui ont déjà fait l'objet d'aménagements nombreux, vont probablement voir la création d'un camping, ainsi que la mise en valeur, par une signalisation plus adéquate, de toutes les animations, sportives notamment, qui s'organisent dans le parc loisirs.

Et, si en Décembre 1986, "MONTRÉJEAU-INFORMATIONS N° 4" annonçait la volonté de

créer une aire d'initiation au golf et celle de se rallier à un projet d'Unité de Séjour Touristique en Décembre 1987, "MONTRÉJEAU-INFORMATIONS N° 5", voit la réalisation de ces deux opérations.

L'U.S.T. est ratifiée et MONTRÉJEAU y participe très concrètement.

UN BUREAU LOCAL A VOTRE SERVICE

Pour accueillir toutes vos suggestions, vos remarques, mais aussi pour vous aider à financer des travaux sur votre maison ou celle que vous louez, pour vous renseigner sur les aspects juridiques ou fiscaux de la propriété, pour vous aider à trouver un logement, ou pour une visite technique, conseil architectural ou d'aménagement, le PACT-ARIM a créé, à la demande de la Municipalité, un BUREAU LOCAL DE L'HABITAT, qui se traduit par une permanence tous les lundis de 9 h à 12 h en Mairie de Montréjeau, et à la demande par des visites sur place.

Sachez profiter des services existants.

Société E.H.P.

- | | |
|---------------------------|-----------------|
| - Produits d'entretien | DISTRIBUTEUR : |
| - Systèmes d'essuyage | - Lotus |
| - Matériels collectivités | - Pettenschimie |
| - Ameublement | - 3 M |
| - Vêtements de travail | - Ouatose |

67, avenue de Boulogne

31800 SAINT-GAUDENS Tél. 61.89.23.57



Société des Bétons du Comminges

AGREGATS
MATERIAUX DE CONSTRUCTION
PRODUITS BETONS MANUFACTURES

Rue de l'industrie
Gourdan-Polignan
Tél. 61.95.72.22 - 61.95.86.07

UNE COMPETITION DE TRES HAUT NIVEAU AU CLUB DE BRIDGE

Essai et même transformé pour notre Club de Bridge dont le premier grand tournoi du Comminges, le 13 Décembre, a rassemblé à MONTRÉJEAU l'élite régionale et même nationale du bridge. Sur 66 équipes engagées, on relevait 24 paires de 1^{ère} série et quelques joueurs de l'équipe nationale. De nombreux clubs voisins, y compris du Comité de l'Adour, étaient représentés.

La victoire et la coupe du Conseil Régional revenait à l'équipe toulousaine CLARET-COURTEL, devant KOPER-ROCAFORT et Madame LHERE-POIZAT, 1^{ère} équipe mixte.

PUJO-BONNAUD remportaient le prix de la première paire club, tandis que Madame MEYSONNET-GARETTI se consolait avec une bouteille de champagne Barrancourt, ce même champagne représenté par Monsieur Pierre LAILLE qui avait sponsorisé notre tournoi et que les organisateurs dégustèrent avec plaisir à l'occasion de la soirée qui clôtura joyeusement une journée très réussie.

Un grand merci aux autres sponsors qui nous ont apporté une aide précieuse : la Caisse d'Épargne, les Mutuelles du Mans, la Discothèque "Le Rétro", le Comptoir Pyrénéen de Bonneterie, les



grandes surfaces Squal et Timy, la société SOCO-TRAP et la société SELEC (fabrique de cosmétiques et produits de beauté) dont les "Valises Beauté" généreusement offertes ont obtenu un vif succès.

Rendez-vous à l'année prochaine, nous essaierons de faire encore mieux.

MONTREJEU SUR LES RAILS

Le Dimanche 24 Mai, la gare de Montréjeau-Gourdan-Polignan avait organisé une journée "portes ouvertes" à l'occasion de l'inauguration d'un passage souterrain et le parrainage d'une locomotive moderne par la ville de Montréjeau à l'occasion du Cent vingt-cinquième anniversaire de la ligne Montréjeau-Tarbes. Il avait été prévu de faire circuler un train vapeur assuré avec la rame de l'Association des amis du chemin de fer Périgord-Quercy composé de cinq voitures d'un modèle ancien et de la locomotive "141 T0 740". Ce train devait assurer une navette Montréjeau-Luchon mais un incident technique de dernière heure empêcha la réalisation de ce projet.

La très nombreuse assistance qui s'était rendue en gare de Montréjeau assista aux cérémonies inaugurales. Ce fut tout d'abord l'inauguration d'un passage souterrain qui permettra de se rendre d'un quai à l'autre sans être obligé de traverser la voie.



Monsieur JORDA, Maire de Montréjeau, et Monsieur ARNAUD, Maire de Gourdan-Polignan, coupèrent ensemble le ruban symbolique en présence de Monsieur NETILLARD, Directeur Régional de la S.N.C.F., Monsieur DELATTRE, Sous-Préfet de Saint-Gaudens, Messieurs les Députés MONTASTRUC et ORTET, Messieurs les Conseillers Généraux POUSSON et FORTASSIN, Monsieur DENARD, Conseiller Régional, Monsieur COQUERY, Chef de Gare.

Après le passage du souterrain, les personnalités se trouvaient sur le quai N° 2 et se dirigeaient vers la locomotive "B.B. 7253" stationnée sur la voie 3.

Après la brillante allocution de Monsieur NETILLARD, Madame JORDA, épouse du Maire de Montréjeau, dévoilait la plaque fixée sur le flanc de la locomotive qui fera connaître au cours des milliers de kilomètres qu'elle aura encore à parcourir le nom de la ville de Montréjeau. Elle coupait ensuite le ruban où était accrochée la bouteille de champagne

qui s'écrasa contre la locomotive qui était ainsi baptisée aux armoiries de notre ville qui seront véhiculées à travers la France.

Ce fut ensuite la visite de l'exposition des différents corps de métiers de la S.N.C.F., présentation de matériel, etc...



Comme on le voit, ce fut une belle fête ferroviaire qui se déroula le 24 Mai, à la gare de Montréjeau-Gourdan-Polignan.

SNCF **CARTE KIWİ**



**1 ENFANT
1 CARTE KIWİ
ET ON VOYAGE
À MOITIE PRIX**

**Tout sur la carte Kiwi
GARE de MONTREJEU
GOURDAN-POLIGNAN
Tél. 61.95.86.76**

L E R E T R O



Tél. 61.95.68.03

31210 MONTREJEU

(face au Squal)

AUTOROUTE - *Flash de dernière heure*

Lors d'une réunion tenue à la Préfecture le 22 Décembre en présence des élus intéressés, Parlementaires, Conseillers Régionaux, Conseillers Généraux, Maires... concernant le projet d'autoroute CAPVERN-MARTRES-TOLOSANE, nous apprenons que les travaux administratifs débiteront :

- En Janvier 1988 pour les études sur le trafic et les différents passages,
- Mai et Juin 1988 pour la consultation et concertation sur le tracé et les échangeurs,
- Octobre 1988 pour les arrêtés d'utilité publique,
- 1989 Enquête administrative,
- 1990 Achat Foncier,
- 1991 à 1993 Travaux.

Il est à peu près certain que pour le contournement de notre ville, le tracé retenu suivra celui prévu pour la voie express, la Nationale 117 restant en l'état actuel. Le prolongement du détournement des poids lourds devra être envisagé des abords du cimetière à l'Avenue de Tarbes, aux abords du Camping.

Nous avons également des garanties concernant les sorties et échangeurs d'autoroute plus rapprochés que la moyenne nationale, soit moins de 15 km et Montréjeau bénéficiera d'un échangeur qui pourrait être également celui se raccordant à la R.N 125, c'est-à-dire la route du Val d'Aran appelée à prendre de l'importance pour les échanges Franco-Espagnols.

LAITERIE BEAUSEJOUR

PRODUITS LAITIERS

Œufs - Salaison en gros - Conserver
DISTRIBUTEUR CHAMBOURCY

Rue de l'Abattoir **31210 MONTREJEAU**
Tél. 61.95.79.92

S.A.R.L.

LE MEUBLERAIE H. COVA

*Ebénisterie d'Art, Meubles Style
Reproduction d'Ancien - Agencement de Cuisine
Fourniture de Cercueils - Service mise en bière*

16, av. du Nord **31210 MONTREJEAU**
Tél. 61.95.84.93



Photo : Charles BOZZOLAN